

Marrant et les adjectifs comme ça

paru dans *Linguisticae Investigationes*, XXVIII-2 (2005)

Isabelle Haïk

Université de Caen, CRISCO-FRE 2805

Introduction

Le but de l'article sera d'apporter quelques arguments en faveur de l'analyse de la structure syntaxique associée à des verbes psychologiques du type *amuser* ou *énervé* ou des verbes décrivant un effet physique du type *engourdir* qui a été développée depuis quelques années, notamment par D. Pesetsky (1994) pour les verbes psychologiques et J. Guéron (1984) pour les verbes d'affect physique. Les faits de la première partie confirmeront l'idée de D. Pesetsky selon laquelle la décomposition lexicale de ces verbes implique un prédicat causatif associé à une racine verbale. Ils confirmeront aussi les analyses récentes qui posent que ces verbes ont un sujet dérivé. Ce cadre nous permettra d'aborder dans la deuxième partie de l'article l'existence d'adjectifs comme *marrant* et de rendre compte de leurs propriétés particulières¹.

1. Projection syntaxique des verbes psychologiques

Depuis l'article de A. Belletti et L. Rizzi (A. Belletti; L. Rizzi 1988), qui a montré que le sujet des verbes comme *amuser* est un sujet dérivé, un certain nombre de travaux ont vu le jour, qui convergent vers l'idée que, dans des phrases comme (1), le sujet est la cause d'une émotion, exprimée dans le verbe, et l'individu ressentant l'émotion est exprimé par un complément verbal (direct ou indirect) (voir D. Pesetsky 1994 ou D. Bouchard 1995)² :

(1) *La pièce a amusé Marie*

(2) *La pièce a plu à Marie*

Les verbes psychologiques ont ceci de spécial que, premièrement, pour simplifier, alors qu'ils impliquent un humain et un inanimé, l'humain n'est pas exprimé par le sujet mais le complément, contrairement à la tendance inverse à celle des autres verbes, comme dans :

(3) *Jean regarde la maison*

Deuxièmement, le sujet de ces verbes se comporte comme un sujet dérivé par rapport à certains faits de liage (voir D. Pesetsky 1987).

Lorsqu'un sujet est une cause, un certain nombre d'auteurs expriment cette partie du sens au moyen d'un prédicat *CAUSER* dans la représentation, soit sémantique, soit syntaxique, de la phrase. En (22)-(28), nous examinerons des faits explicables en ces termes.

L'idée selon laquelle le sujet est une cause et qu'il y a là propriété distinctive amenant à une représentation verbale utilisant le prédicat *CAUSER* peut être mise en défaut par l'observation que tous les sujets de situations dynamiques sont des causeurs. Dans ce cas, on

¹ Pour leurs conversations éclairées, je remercie mes collègues de l'Université du Québec à Montréal avec qui j'ai eu l'occasion de discuter de l'objet nul il y a une quinzaine d'années ainsi que mes collègues de l'université de Caen, Valérie Amary, Emmanuelle Roussel, Odile Blanvillain et Eric Gilbert. Cet article est donc la présentation d'un travail assez ancien maintenant et de ma recherche plus récente, donnée à la journée d'étude sur la Prédication organisée par le CRISCO à l'Université de Caen, en janvier 2001. Merci à Richard Renault pour de nombreuses discussions théoriques qui m'ont aidée à clarifier ou corriger certaines hypothèses, et à deux lecteurs anonymes de la revue pour la pertinence de leurs remarques.

² La structure événementielle interne de certains verbes psychologiques est en fait plus complexe que celle présentée ici. Je renvoie le lecteur à F. Martin (à paraître).

devrait dire que tous les prédicats à sens agentif ou causatif sont représentables en termes d'un prédicat *CAUSER*, à la manière de R. Jackendoff (1972), auquel cas les verbes psychologiques n'auraient pas de représentation lexicale différente de celle de la plupart des verbes, une hypothèse qui oblitérerait ainsi la distinction entre prédicats à sens dynamique renvoyant à un procès délibéré et prédicats à sens d'affect psychologique ou physique.

Par exemple, (4) devrait aussi peut-être contenir un prédicat *CAUSER*, puisque le procès est dynamique et délibéré :

(4) *Jean a peint le mur de sa chambre*

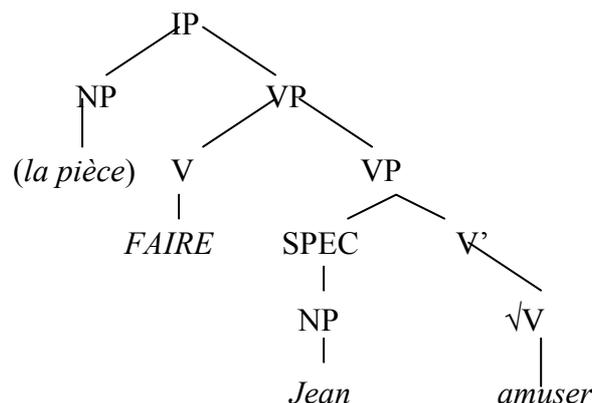
Mon propos sera de postuler que le prédicat *CAUSER* n'intervient que lorsque le sujet nomme une cause et non un agent. Dans le cas de (4), nous dirons qu'il n'y a pas de prédicat *CAUSER*, et la phrase sera simplement représentée avec le rôle thématique d'Agent pour le sujet. Que les causes et les agents de l'extralinguistique soient traités avec des distinctions dans les langues est appuyé par certains faits de langue, par exemple le fait que (4) ne se paraphrase pas comme en (5), comme me l'a signalé Eric Gilbert :

(5) *Le mur a été peint/s'est peint à cause de Jean*

Dans (4) *Jean* reçoit le rôle thématique d'Agent, et dans (5) celui de Cause.

Nous examinons maintenant l'hypothèse de la représentation syntaxique de ces verbes en termes d'un verbe causatif auquel se joint une racine verbale. Nous aurons donc à vérifier d'une part l'existence du prédicat causatif et d'autre part l'existence de racines verbales. La représentation de D. Pesetsky (1994) est congruente à la fois avec celle d'A. Belletti et L. Rizzi (1988) pour l'analyse du sujet dérivé, et celle de R. Larson (1988) pour l'analyse en termes de prédicat complexe dans les structures à deux compléments, à l'origine avancée dans R. Kayne (1984). La structure-D des phrases à verbes psychologiques est donc³ :

(6) *(Cause) + FAIRE + Lieu d'expérience + racine verbale*



Ce type de représentation syntaxique rappelle le modèle de la sémantique générative où une grande partie du sens lexical est représentée dans la structure syntaxique.

³ En fait, je n'utilise pas le prédicat *CAUSER*, mais *FAIRE*, pour des raisons que j'indiquerai dans la section 2.7, en relation avec (52) et le principe (53). De plus, le sujet est entre parenthèses pour laisser maintenant en suspens la question de savoir si c'est un sujet dérivé, comme chez A. Belletti et L. Rizzi (1988) ou un sujet profond, comme chez D. Bouchard (1995) ou D. Pesetsky (1994). Je traduis le terme *Experiencer* par *Lieu d'expérience*.

Suivant D. Pesetsky (1994), il existe un mécanisme de fusion entre le prédicat *FAIRE* et le prédicat enchâssé. Cette fusion est un processus de type morphologique, c'est-à-dire une affixation. La racine verbale *amuser* s'adjoit à l'affixe *FAIRE*, ce qui forme le verbe *amuser*, à la manière de toute base s'adjoignant à un affixe pour former un mot, dans une dérivation conforme à E. Williams (1981).

Nous considérons maintenant les preuves factuelles en faveur de l'affixe causatif.

2. L'hypothèse de l'affixe causatif : le cas de *pro* objet

2.1. Les faits

On sait que, dans la plupart des cas, lorsqu'un verbe est transitif (se construit avec un objet direct), la présence de l'objet direct est obligatoire :

(7) **Jean est en train de donner/construire/assembler/poser*

(8) **Nous entendons quelqu'un donner/construire/couvrir/alléguer*

Cependant, il existe quelques cas réguliers où le COD peut être omis. L. Rizzi (1986) a appelé ces cas des « constructions à *pro* objet » :

(9) *La musique classique, ça attriste*

(10) *Un compliment, ça enchante*

Tout d'abord, pour bien circonscrire le phénomène, nous voyons que les énoncés sont meilleurs lorsqu'ils ont une forme à sujet détaché à gauche, repris par *ça* :

(11) *Le bruit, ça dérange*

(12) ??*Le bruit dérange*

Et ils doivent exprimer une généralité, plutôt qu'un événement ponctuel :

(13) **Ce bruit, ça énervait tellement que quelqu'un a baissé le son*

Ainsi, nous observons que les constructions à objet nul sont toutes des phrases qui expriment des propriétés⁴. Notre analyse prendra ces observations comme non triviales dans le phénomène de *pro* objet.

Avant d'aller plus loin, il y a une distinction à faire entre propriétés définitoires et propriétés non définitoires.

(14) a. *Les bonbons, ça donne des boutons*

b. *Les profs, ça donne des notes*

La propriété exprimée en (14a) n'est pas définitoire mais accessoire, posée comme vraie pour le locuteur, mais pas nécessairement reconnue comme vraie pour les locuteurs en général.

⁴ Je réfère le lecteur à J.-C. Anscombe (1988) pour une analyse de *ça* dans des constructions détachées de ce type, dans lesquelles la propriété doit être transitive, selon les termes de J.-C. Anscombe, c'est-à-dire pouvant être aussi bien appliquée à un élément d'un ensemble qu'à la collection formée par cet ensemble. Cf: *Le géranium, c'est sensible au froid/L'ensemble des géraniums est sensible au froid* et : **Le doberman, c'est agressif*/**L'ensemble des dobermans est agressif*. Selon G. Kleiber (1994), les constructions détachées en *ça* présentent une entité non classée, qui demande classification, et l'est par la propriété donnée dans la proposition.

(14b) est présentée comme une propriété définitoire, le locuteur pose que donner des notes est une des activités qui définissent le métier de professeur⁵.

Les phrases qui nous concernent sont celles qui expriment une propriété accessoire. En effet, il est très courant qu'un verbe puisse être exprimé sans objet lorsqu'il exprime une propriété définitoire, cf. (15) et (17), et même si ce cas de figure mérite réflexion, il ne sera pas discuté ici. Il y a davantage de restrictions avec les propriétés accessoires, et ce sont ces cas qui vont nous occuper. Ce sont eux qui sont en général présentés comme des structures à objet vide :

- (15) *Un bûcheron, ça coupe/scie*
- (16) **Un frileux/ les frileux, ça scie/coupe*
- (17) *Un démolisseur, ça démolit*
- (18) **Les gens en colère, ça démolit*

La différence entre (15) et (16) ou entre (17) et (18) montre que le phénomène de *pro* objet est sensible à l'interprétation de la propriété exprimée. Dans les deux cas, *pro* pourrait être interprété de la même façon, comme par exemple *des bûches*, ou *du bois* dans (15) et (16), et *tout autour de soi* dans (17) et (18), mais c'est le rôle sémantique de cette expression (comme propriété définitoire ou accessoire), qui déclenche l'acceptabilité ou non de la phrase. Ce sont les phrases comme (16) et (18) qui vont nous occuper, et non pas (15) ou (17). Je résume :

(19) **Propriété 1**

Les phrases à objet vide expriment des propriétés accessoires, c'est-à-dire vraies de leur sujet pour le locuteur, mais pas définitoires.

De plus, le phénomène de *pro* objet est bel et bien un phénomène spécial. On constate par exemple que ce phénomène est impossible en anglais :

- (20) **Classical music saddens/annoys/amuses/comforts*
(La musique classique attriste/ennuie/amuse/conforte)

(21) **Propriété 2**

Le phénomène de l'objet vide est une propriété des langues romanes comme le français et l'italien et non des langues germaniques comme l'anglais.

Nous délimitons maintenant les classes de contextes dans lesquels on trouve un objet nul. Les exemples seront glosés en anglais, de manière à comparer les deux langues, et à appuyer le contraste avec l'anglais.

2.2. Contextes de *pro*

Sont listés ci-dessous les environnements syntaxico-sémantiques qui permettent l'objet nul.

a) Les propositions réduites sous un verbe causatif

i. *rendre, mettre, laisser*

⁵ En fait, ici j'escamote la question de la distinction entre propriétés stéréotypiques, et propriétés définitoires. Pour B. Fradin (1984), ou J.-C. Anscombe (2000), les propriétés stéréotypiques d'une catégorie sont des propositions reconnues comme en général vraies de cette catégorie, tandis que les propriétés définitoires sont nécessairement vraies de la catégorie. Voir G. Kleiber (1990) et (2001) pour une discussion fouillée de ces questions.

- (22) *Le chômage, ça rend fou*
(Unemployment makes *(one) nuts)
- (23) a. *La misère, ça met en colère*
(Poverty makes *(one) angry)
b. *Les remarques irréfléchies, ça met dans l'embarras*
(Thoughtless remarks put *(one) in shame)
c. *Les bonnes choses inaccessibles, ça met au supplice*
(Good but inaccessible things put *(one) on the rack)
- (24) *Un tel comportement, ça laisse sans voix/désemparé*
(Such behavior leaves *(one) speechless/at a loss)

ii. *faire*

- (25) *La pauvreté, ça ne fait pas rire*
(Poverty does not make *(one) laugh)

b) Les constructions à deux compléments dont un infinitif

- (26) *Ça conduit/mène/force/oblige à penser que...*
(This leads/forces/obliges *(one) to think that...)

c) Les constructions avec un complément

i. Les verbes exprimant un affect psychologique

- (27) *Les gens bienveillants, ça émeut/ça énerve/ça amuse*
(Benevolent people move *(one)/make *(one) angry/amuse *(one))

ii. Les verbes exprimant un affect physique⁶

- (28) *Un bon feu, ça réchauffe/ça réveille/ça fait mal (+COI)*
(A good fire warms *(one) up/wakes *(one) up/hurts *(one))

d) Les constructions à deux compléments (COD COI), dont il manque le COI

Les compléments d'objet indirect (COI) sont souvent optionnels. Cependant, avec certains verbes, lorsque l'ensemble *verbe objet direct* a un sens d'affect physique ou psychologique, alors la présence du COI est presque obligatoire, comme on le voit en (a) ci-dessous. Dans ce cas, ce complément obligatoire illustre aussi le phénomène de l'objet nul, car ce complément peut ne pas être exprimé précisément lorsque le procès décrit une propriété. Ci-dessous, les phrases en (a) montrent que le COI demande à être exprimé, et les phrases en (b) sont des occurrences de l'objet nul :

⁶ Il y a aussi tous les verbes qui expriment un effet (mais pas un affect) physique, comme *décaper*, *corrompre*, *blanchir*, qui peuvent s'utiliser dans des phrases comme : *L'eau de Javel, ça blanchit*. J'ai laissé de côté ces verbes car je pense qu'ils ne s'utilisent sans objet que lorsqu'ils entrent dans des expressions définitives. Ceci peut être détecté par un énoncé bancal comme : *?Une bonne eau de Javel, ça blanchit*. L'adjectif *bonne* indique l'opinion du locuteur, non nécessairement partagée par les autres, tandis que la proposition *L'eau de Javel, ça blanchit* nomme une propriété définitive, donc une vérité partagée par les locuteurs. Les deux ensemble produisent un énoncé contradictoire.

- (29) a. ??*Ce médicament a été retiré du marché car il a donné de l'eczéma*
 b. *Ce médicament donne de l'eczéma*
- (30) a. **Cette drogue est dangereuse, elle a donné envie de se suicider*
 b. *Cette drogue est dangereuse, elle donne envie de se suicider*
- (31) a. ??*Comme ce gâteau donnait envie, Pierre l'a acheté*
 b. *Un gâteau au chocolat, ça donne envie*

La troisième propriété cruciale de ces constructions est énoncée en (33). Elle exprime la nécessité d'interpréter le sujet comme nommant une cause plutôt qu'un agent. Les phrases ci-dessous montrent que le sujet ne peut pas être agentif⁷ :

- (32)a. **Les gens sur scène, ils/ça amusent souvent*
 b. **Un employé qui traîne des pieds, il/ça fait exprès de mettre en colère*
 c. **Les hôtes accueillants, ça remplit de vin (comparer avec : ça remplit de joie)*

(33) **Propriété 3**

Le sujet des phrases à objet vide est une Cause et non un Agent.

2.3. L'analyse de *pro* objet

2.3.1. *L'idée générale*

Nous avons vu que *pro* objet apparaît dans des propositions où le sujet est une Cause et où la phrase exprime l'attribution d'une propriété à une entité. La majuscule sur *Cause* indique que nous considérerons ce terme comme désignant un rôle thématique, c'est-à-dire une relation sémantique particulière entre le verbe et le participant concerné, selon laquelle le participant est une cause du procès nommé par le verbe.

Je développerai une analyse basée sur l'idée que le phénomène de l'objet vide n'est pas celui d'un complément phonétiquement vide (*pro* objet, selon L. Rizzi 1986), mais est le produit de l'absence complète de complément, obtenue par suppression d'argument. Selon la présente analyse, les constructions à objet vide proviennent de la possibilité de manipuler la structure argumentale d'un verbe en en supprimant un des arguments, comme cela est parfois le cas dans certaines opérations morphologiques.

Nous verrons que cette suppression d'argument a pour conséquence que le syntagme verbal n'exprime plus une occurrence de procès mais une propriété, d'où l'observation selon laquelle le phénomène de l'objet vide n'est possible qu'avec les phrases de ce type. Nous suivrons l'analyse d'E. Williams (1994), selon laquelle le verbe *faire* se réanalyse avec le verbe enchâssé, formant avec lui un verbe complexe, et ce sera ce nouveau verbe-là qui subira l'opération morphologique de suppression d'argument.

⁷ Je n'ai pas approfondi la question de savoir si le sujet pouvait avoir un rôle moins actif que l'Agent, comme le Lieu ou le Thème, comme dans (i)-(ii), ou un Agent involontaire, comme en (iii) :

- (i) **Les arbres, ça entoure*
 (ii) **Les jardins, ça grouille*
 (iii) **Le soleil, ça dessine (avec *pro* signifiant 'des ombres')*

Je laisserai cette question, bien qu'importante, pour une recherche ultérieure. Selon ce qui va être dit plus loin, ces phrases montrent que le sujet de surface reçoit un rôle thématique plus haut que *pro*, le COD.

2.3.2. La structure associée au phénomène

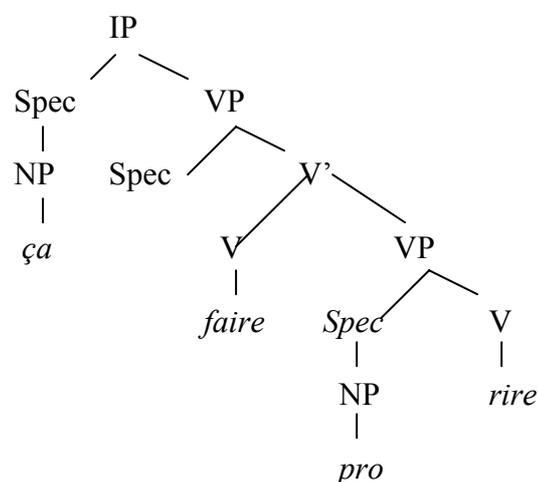
Une autre hypothèse est que, si les mêmes sens se retrouvent dans tous les contextes syntaxiques présentés ci-dessus, section 2.2, c'est que la structure est la même pour tous ces contextes. En cela, je suis les hypothèses de M. Baker (1988) et D. Dowty (1979) selon lesquelles chaque rôle sémantique correspond à une configuration spécifique qui est la même pour tous les verbes qui se construisent avec ce rôle thématique. Il doit donc se faire que la structure bi-propositionnelle rencontrée avec *rendre* et avec *faire* est celle de tous les contextes à « objet vide » : toutes les propositions sont donc représentées avec un prédicat matrice à sens causatif, auquel est associé un verbe enchâssé exprimant un affect, soit physique (*ça brûle, ça donne des boutons*) soit psychologique (*ça rend triste, ça amuse*). Nous concluons alors que le rôle Cause est caractérisé de manière configurationnelle en ce que, premièrement, c'est le rôle reçu par un argument en position de sujet de surface d'un prédicat à sens causatif (que ce soit le prédicat sémantique primitif qui s'affixe à une racine verbale, ou le verbe lexical *faire*), et deuxièmement, comme nous le verrons plus loin dans la section 2.10, en position de sujet dérivé.

(34) Définition

Le rôle thématique Cause est attribué au sujet (dérivé) d'un prédicat causatif comme *faire, rendre* ou *mettre*, ou le prédicat sémantique primitif *FAIRE*.

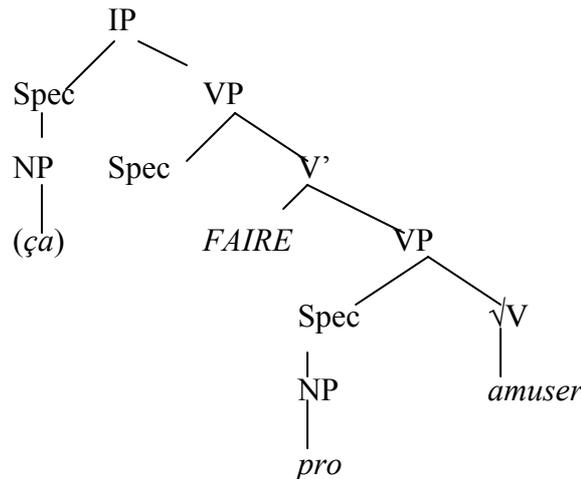
Retournant à la question de l'occurrence de l'objet vide, nous constatons que la fonction grammaticale de l'objet vide peut être caractérisée comme étant systématiquement celle de sujet d'une proposition à temps non fini sous un prédicat à sens causatif. Considérons les cas les moins discutables, ceux contenant le verbe *faire* :

(35) *ça fait rire*



Avant de montrer que cette structure permet d'expliquer le phénomène de l'objet vide, il est important de montrer qu'elle peut être généralisée pour les verbes simples comme *amuser*. Elle l'est dans l'analyse de D. Pesetsky (1994), que nous adopterons donc pour tous les verbes exprimant un affect psychologique ou physique. Le prédicat causatif dont le sujet est une Cause est *FAIRE*. Cela donne la structure-D suivante avec un verbe comme *amuser* (je ne discute pas pour l'instant la question de l'origine du sujet, en tant que dérivé ou non, et je le représente donc entre parenthèses) :

(36) *ça amuse*



2.4. Une explication

La question est maintenant d'expliquer pourquoi cette structure permet *pro* objet et ensuite pourquoi seule cette structure le permet.

Tout d'abord, nous allons voir pourquoi seule l'interprétation de propriété, à opposer à l'interprétation événementielle, est compatible avec *pro* objet, et ce, pourquoi seulement dans une structure à sujet causal (propriétés 1 et 3).

Considérant une phrase à interprétation événementielle, nous observons la nature obligatoire du complément : si un verbe est transitif, c'est-à-dire admet un COD, alors il doit se construire avec ce COD dans ses occurrences syntaxiques :

(37) *La pièce amuse *(Amélie)*

(38) *Jean construit *(un moteur)*

(39) *Cette musique a l'air d'ennuyer terriblement *(l'audience)⁸*

Nous dirons qu'il s'agit du cas non marqué, les compléments et le sujet sont obligatoires dans les propositions exprimant des occurrences d'événements. Ce fait pourrait être d'ordre cognitif. Quand on dit qu'il y a événement, c'est que la proposition décrit dans l'extralinguistique une situation observée (dans le réel ou l'imaginaire). Ce qu'un observateur observe, ce sont des participants en relation les uns avec les autres. Il semble alors qu'une situation ne peut être décrite que si tous les participants du procès en question sont mentionnés.

L'obligation de l'expression des arguments d'un verbe est réglée par le critère θ de N. Chomsky (1981) :

⁸ Un lecteur contredit cette observation par des phrases comme : *Ce jour-là, ton geste (ou : le geste de Jean) a amusé, surpris, choqué, étonné, indigné, etc.* Je pense que ces phrases ont l'interprétation où le geste est qualifié de « amusant, surprenant, etc. », cette qualification tenant dans le passé, et pas une interprétation événementielle. On peut le montrer indirectement en montrant que ces phrases ne possèdent pas de Lieu d'expérience implicite (un participant impliqué dans la situation décrite mais pas mentionné). On ne peut pas les faire suivre de manière naturelle par exemple de : *mais ça ne me surprend pas de Marie, elle se choque pour un rien*. Il semble qu'une telle suite serait permise si la phrase décrivait une occurrence d'événement, car l'événement implique non seulement une Cause mais aussi un Lieu d'expérience précis, non générique. Dans cet article, je défends l'idée que les phrases avec *pro* sont synonymes d'attributions de propriétés et n'impliquent pas de Lieu d'expérience qu'on puisse particulariser.

(40) Principe (cf. critère-thêta, Chomsky 1981)

En syntaxe, la liste argumentale d'un prédicat doit être vérifiée.

Dans le cas des contextes de *pro* objet, c'est le sujet de la proposition réduite sous le prédicat causatif qui nous intéresse et qui, comme tous les arguments dans l'interprétation événementielle, doit être exprimé :

(41) Cette façon d'étouffer les instruments à vent a l'air de rendre *(les auditeurs) nerveux

(42) La beauté du match fait crier *(les supporters)

(43) La beauté du match fait prendre des photos *(aux supporters)

Ces phrases sont exclues par le critère-thêta, donné en (40), car le prédicat enchâssé ne trouve pas de sujet.

Maintenant, nous expliquons comment il est possible pour ces mêmes structures de prendre un objet vide.

2.5. Le phénomène de *pro* objet

Jusqu'à ce jour, la plupart de analyses de *pro* objet considèrent que cet objet nul est une occurrence particulière de *pro*, autorisé dans la structure grâce à des propriétés verbales, de la même manière que *pro* sujet est dit autorisé dans la syntaxe en italien par la flexion verbale. On peut se référer à L. Rizzi (1986), Y. Roberge (1990), J.-M. Authier (1992), et plus récemment à V. Amary (1997). Il est reconnu que le phénomène de l'objet nul est une caractéristique des langues romanes, par opposition à l'anglais, et de nombreux auteurs ont tenté d'expliquer son occurrence en fonction de propriétés distinctives des langues romanes. Pour J.-M. Authier, par exemple, *pro* objet est rendu licite dans les langues qui ont des pronoms clitiques, comme le français et l'italien, et pas l'anglais. Et pour L. Rizzi, cet objet nul est rendu licite selon des critères analogues qui autorisent le sujet vide de l'italien, par des marques d'accord verbal. Mon propos sera aussi de ramener le phénomène de l'objet nul à une caractéristique des langues romanes, que ne partage pas l'anglais. Je proposerai que le phénomène de l'objet nul est à relier à la possibilité de la formation lexicale d'un verbe complexe causatif (la réanalyse des constructions causatives), caractéristique des langues romanes, par opposition à l'anglais :

(44) Le phénomène de *pro* objet relève de la réanalyse dans les constructions causatives.

Considérons maintenant les différentes étapes de l'analyse. Premièrement, nous adoptons l'idée que ces phrases n'impliquent aucun objet nul. Ce sont des phrases sans objet du tout. Par exemple, dans (45), il n'y a pas d'objet nul, mais un verbe intransitif :

(45) La musique, ça attriste

Or, et ceci nous amène directement à l'observation donnée en (19) selon laquelle les phrases à objet vide expriment des propriétés et non des événements, dire que les verbes comme *attrister* en (45) sont intransitifs dans ces phrases semble poser le problème du respect du principe (40), le critère-thêta, puisque ces verbes, par le fait qu'ils possèdent une liste argumentale comprenant un Lieu d'expérience, devraient trouver cet argument dans la structure syntaxique.

Ceci conduit à la deuxième étape du raisonnement. On sait qu'une base verbale qui sert de matériau à un processus morphologique ne doit pas nécessairement voir ses arguments projetés dans la syntaxe. Par exemple, le nom *vernissage* construit sur la base verbale *vernir*, ne prend pas de complément, et cela ne contrevient pas au principe (40). Ce principe ne s'applique qu'en syntaxe. Le mot *vernissage* est construit sur la base *vernir*, qui perd ses arguments avant d'être inséré dans la syntaxe :

(46) *Ils ont été invités à un vernissage*

Dans le lexique, lors de l'affixation en *-age*, la base verbale *vernir* perd donc, d'une façon ou d'une autre, ses places argumentales et en syntaxe le principe (40) s'applique à vide pour cette base verbale. Bien sûr, sémantiquement, cela est consistant avec le sens du mot construit, qui ne renvoie pas une action faite sur un tableau, contrairement à *vernir*.

Il faut donc, pour les cas qui nous concernent, comme en (45), que la base verbale échappe au critère-thêta. Elle y échappe si elle est manipulée dans le lexique de telle manière qu'elle perde son argument complément. Je propose donc que les verbes qui entrent dans la construction à objet nul sont construits dans le lexique comme des propriétés, avec perte de l'argument Lieu d'expérience. Rappelons que la structure générale qui concerne cet argument est une structure causative, celle du verbe *faire* complété par une proposition infinitive, celle des verbes *rendre* ou *mettre* complétés par une petite proposition, ainsi que les constructions *FAIRE racine verbale* dans lesquelles s'inscrivent les verbes psychologiques comme *amuser* et les verbes d'affect physique comme *réchauffer*.

Nous sommes arrivés à la troisième étape de l'analyse, qui décrit le mécanisme lexical qui fait d'un verbe complexe causatif un verbe exprimant une propriété, comme ci-dessous. La notation (x) signifie que le prédicat se construit avec une liste argumentale comprenant un argument, x. Je laisse de côté ici la question de savoir si l'étiquette des rôles thématiques comme Thème, Lieu d'expérience, etc., doit aussi être indiquée :

(47) <i>amuser</i> :	$[FAIRE]_V$	$[\sqrt{amuser}]_V$	devient	$[FAIRE \sqrt{amuser}]_V$
	(x)	(y)		(x)
	(nomme un procès)			(nomme une propriété)

Pour résumer, et pour introduire la quatrième étape de l'analyse (la question de la réanalyse), jusqu'à présent, nous avons vu que les verbes comme *amuser* et les suites *verbe + prédicat* comme *rendre fou*, *mettre en colère* ou *faire pleurer* peuvent exprimer des propriétés grâce à un processus morphologique qui est accompagné de la perte de leur argument y. Ils sont alors projetés dans une structure syntaxique qui n'a pas d'argument interne.

La disparition d'un argument dans le cas général se décrit dans la structure particulière de (47) comme la disparition de l'argument y, un sujet enchâssé, et donc, cette disparition n'est possible que si le prédicat enchâssé a la possibilité théorique de perdre son sujet. Ce prédicat ne peut perdre son argument que s'il est soumis à un changement de nature lexicale, celui-ci étant dans ce cas particulier que le prédicat exprime une propriété et non plus un procès, comme nous l'avons admis. Or, lorsqu'on dit que le prédicat est interprété comme une propriété, ce n'est pas le prédicat enchâssé tout seul qui est interprété de cette manière, mais le prédicat en combinaison avec le verbe matrice causatif. En effet, c'est une propriété des verbes causatifs qu'ils s'interprètent en un seul bloc en combinaison avec leur complément verbal. Il doit donc se faire que ce soit l'ensemble *faire + V*, *rendre + A*, *mettre + PP* ou *FAIRE + \sqrt{V}* , qui perde son argument, car c'est cet ensemble verbal qui s'interprète tout entier comme une propriété. Il est donc nécessaire qu'une réanalyse de ces deux unités en une se fasse au niveau lexical, formant un verbe complexe. Il s'agit ici de la quatrième étape de

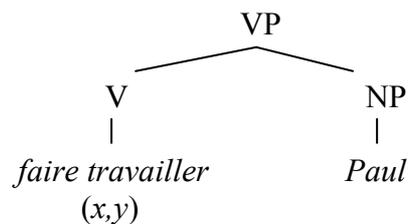
l'analyse, il faut qu'une réanalyse entre le verbe causatif et le verbe enchâssé ait lieu pour que le verbe complexe ainsi formé puisse à la fois perdre son argument *y* et être interprété comme une propriété. L'hypothèse de la réanalyse lexicale rejoint l'analyse d'E. Williams (1994), qui montre que le français réanalyse *faire* avec son complément verbal dans le lexique, alors que l'anglais ne le fait qu'en Forme Logique⁹.

Nous allons voir maintenant que nous pouvons situer la différence entre le français et l'anglais dans la différence entre les deux langues par rapport à l'opération de la réanalyse. Nous venons de dire que l'argument interne ne peut être retiré de la liste argumentale du prédicat enchâssé que si le prédicat causatif et le prédicat enchâssé sont réanalysés comme un bloc verbal. Considérons la réanalyse.

2.6. La réanalyse

Nous avons vu que pour pouvoir enlever un argument de la liste argumentale d'un prédicat, il fallait que ce prédicat ne soit pas interprété comme un procès dans une lecture événementielle. Dans les cas qui nous concernent, il faut par exemple que dans la suite *faire pleurer*, le prédicat *pleurer* perde son argument. Or, ce n'est pas *pleurer* tout seul qui est ou non interprété comme une propriété, c'est l'ensemble *faire pleurer*. Il faut donc que l'ensemble forme un complexe verbal, une unité lexicale, dont on pourra ensuite manipuler la liste argumentale. Et l'on procède comme en (46), en français et en italien, d'une façon que je vais répéter. Nous supposons, basant notre analyse sur de nombreux travaux, comme M.-L. Zubizarreta (1985) ou R. Manzini (1983) et E. Williams (1994) que la réanalyse consiste à former une structure verbale complexe analysée en une seule unité, comprenant *faire* et le verbe enchâssé, comme ci-dessous. La première ligne est la règle lexicale, qui unit les deux verbes et leurs listes argumentales, et le schéma est la structure-D dans laquelle le verbe complexe se projette :

$$(48) \begin{array}{ccc} [faire]_V & [travailler]_V & = & [faire travailler]_V \\ (x) & (y) & & (x,y) \end{array}$$



A partir du moment où la suite forme une unité verbale, il est possible d'enlever l'argument du verbe enchâssé de la liste argumentale de l'ensemble :

$$(49) \begin{array}{ccc} \textit{faire pleurer} \text{ (procès)} & \Rightarrow & \textit{faire pleurer} \text{ (propriété)} \\ (x,y) & & (x) \end{array}$$

Nous voyons que dans les langues à réanalyse, le prédicat complexe lexical *faire verbe* a la possibilité de perdre une place argumentale de sa liste argumentale. Cela se reflète dans la syntaxe par l'absence de cet argument. La manipulation de nature morphologique est

⁹ Voir aussi M.-L. Zubizarreta (1985) et R. Manzini (1983). Quant à E. Williams, il restreint la réanalyse lexicale aux seuls verbes enchâssés intransitifs, et propose que les verbes transitifs se réanalysent avec *faire* dans la syntaxe. Je n'ai pas approfondi cette différence, et j'ai considéré que tous les verbes en français se réanalysaient avec *faire* dans le lexique.

d'enlever y de la liste argumentale de *faire pleurer*, et de transformer l'expression d'un procès en l'expression d'une propriété. Considérant la question du respect du critère-thêta, (40), la phrase est acceptable malgré l'absence de l'argument Lieu d'expérience car le complexe verbal est déjà construit de manière lexicale sans cette place argumentale, et peut se projeter ainsi dans la syntaxe.

Il faut maintenant considérer les cas où le verbe causatif n'est pas le verbe lexical *faire* ou *rendre* mais le prédicat primitif *FAIRE*, qui apparaît dans la structure des verbes comme *amuser*. La présente analyse de ces verbes repose sur l'hypothèse que *FAIRE*, c'est-à-dire le prédicat sémantique qui apparaît dans la structure des verbes à sens causatif, se comporte comme le verbe causatif modèle de la langue en question, à supposer, *faire*. Ceci donne la Structure-D verbale suivante pour une phrase comme (50) :

$$(50) \text{ Cette plaisanterie amuse Jean}$$

$$\text{Règle lexicale : } [FAIRE]_V [\sqrt{\text{amuser}}]_V \Rightarrow [FAIRE \sqrt{\text{amuser}}]_V$$

$$(x) \qquad (y) \qquad (x,y)$$

Ici, l'ensemble *FAIRE* $\sqrt{\text{amuser}}$, qui correspond à l'item lexical *amuser* est un verbe complexe, avec deux arguments, dont l'un, y , peut ensuite être enlevé.

Pour résumer, nous avons apporté un argument en faveur de la représentation des verbes d'affect psychologiques comme *amuser* et d'affect physique comme *réchauffer* en termes d'un prédicat causatif en nous fondant sur l'idée que s'ils sont sujets au phénomène de l'objet vide, c'est qu'ils ont la structure typique de ce phénomène, une structure clairement causative dans les phrases avec *faire* et *rendre*.

Nous considérons maintenant la différence entre l'anglais et le français.

2.7. L'absence de *pro* objet en anglais

Le raisonnement sur les structures à *pro* objet est le même : une suite *make + V* peut ne pas projeter un des arguments si cette suite ne s'interprète pas comme un événement, mais comme une propriété. Auparavant, cette suite doit pouvoir être analysée comme une unité verbale dans le lexique. Pour cela, il faut que les deux prédicats se réanalysent en une unité verbale.

Or, on sait que la réanalyse n'est pas un phénomène morphologique en anglais. Le verbe causatif de base en anglais est, nous le supposons, *make*, et ce verbe prend une proposition avec sujet sans former un ensemble avec le verbe enchâssé (en tout cas, avant la règle PRONONCER qui s'applique à une étape de la dérivation qui correspond à la Structure-S dans la théorie du gouvernement et du liage (N. Chomsky 1981)) :

- (51) *John made Peter fight*
 (52) **John made fight Peter*

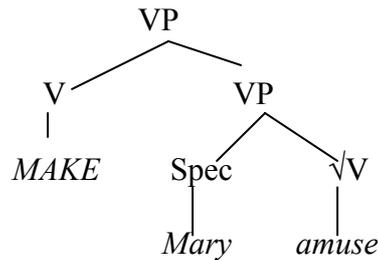
Comme l'anglais n'a pas la réanalyse lexicale, la structure syntaxique comprenant *make* et le verbe enchâssé est clairement bi-propositionnelle, et l'argument sujet du verbe enchâssé ne peut pas être enlevé, car pour cela, il faudrait que la suite *make + verbe* soit déjà construite comme une unité verbale. Il n'y a donc pas de *pro* objet en anglais avec des suites comprenant un verbe causatif lexical, *make verbe* ou *render adjectif*. Qu'en est-il des verbes comme *amuse* (« amuser ») *annoy* (« ennuyer ») etc. ? Nous postulons le principe suivant :

(53) Principe des prédicats sémantiques

Dans les langues particulières, les prédicats sémantiques qui apparaissent dans les décompositions sémantiques des items lexicaux ont les mêmes propriétés syntaxiques que leurs correspondants lexicaux.

Ainsi, le prédicat causatif *MAKE*, qui apparaît dans la structure où se projette le verbe *amuse*, n'admet pas de réanalyse morphologique avec la racine verbale, tout comme son homologue lexical :

(54) *This amuses Mary*



Bien que, suivant D. Pesetsky (1994), la racine verbale *amuse* s'adjoigne à *MAKE* au cours de la dérivation syntaxique, les deux prédicats ne forment pas une unité dans le lexique. Il est donc impossible de construire la suite *MAKE* \checkmark comme une propriété, car cette suite n'est pas encore construite comme verbe. Chaque verbe est donc projeté dans la syntaxe avec sa liste argumentale complète et il est ainsi impossible d'obtenir « *pro* objet ».

Nous avons expliqué la différence entre l'anglais et le français par l'existence de la réanalyse lexicale en français et son absence en anglais.

Nous devons maintenant vérifier que la suppression d'argument, qui rend compte du phénomène de *pro* objet, respecte une condition générale sur le rapport entre le sens lexical et la structure syntaxique. Nous verrons que cette condition a une répercussion sur les opérations d'ajout ou de suppression d'arguments sur les têtes lexicales. Il s'agit de la contrainte de compositionnalité sur le calcul du sens (voir par exemple D. Dowty (1979)).

(55) Principe de compositionnalité

Le sens est calculé de manière compositionnelle.

Ce principe signifie que, pour un prédicat à deux arguments, un sujet et un objet, comme *manger*, le verbe assigne un rôle thêta à l'objet, et l'ensemble verbal *verbe* + *objet* assigne un rôle thêta au sujet (N. Chomsky 1981).

Comme cela a été noté également par J. Grimshaw (1990), ce principe explique la condition de T. Roeper et M. Siegel (1978), reprise par R. Lieber (1983), sur les composés en anglais. Ces auteurs observent que les nominaux déverbaux en *-ing* ne sont pas libres de former un composé avec n'importe lequel des arguments du verbe, et qu'ils doivent se composer avec l'argument qui est syntaxiquement le plus proche du verbe¹⁰ :

(56) *Candy-giving (to children)*

(57) **Child-giving (of candies)*

¹⁰ Il s'agit du principe de la première branche : First Sister Principle : all verbal compounds are formed by incorporation of a word in first sister position of the verb. (Les composés déverbaux doivent se construire avec leur complément le plus proche).

En fait, la condition de T. Roeper et M. Siegel provient du fait que, pour tout prédicat donné, la liste argumentale du prédicat est ordonnée d'une manière qui reflète la distance syntaxique entre un verbe et ses arguments. Maintenant, si l'assignation d'un rôle thème, c'est-à-dire la reconnaissance d'un argument comme lié à telle ou telle position argumentale dans la liste argumentale du prédicat, doit se faire de manière compositionnelle, cela veut dire qu'un rôle thème supérieur dans la liste (donc plus distant du verbe) ne peut pas être assigné sans que tous les rôles thème inférieurs ne l'aient été¹¹.

(58) Corollaire du principe de compositionnalité

Un rôle thème ne peut être assigné que si les rôles inférieurs l'ont été.

Dans (56), le composé est construit avec le COD, l'argument le plus proche du verbe. Quant au COI, il reçoit son rôle-thème de l'ensemble du composé, comme dans une structure syntaxique ordinaire COD COI. Quant à (57), le composé est construit avec le COI, qui n'est pas l'argument le plus proche du verbe, il ne peut pas garder l'argument COD non assigné et reconnaître en même temps le nom *child* comme correspondant au COI. Ceci contrevient au corollaire du principe de compositionnalité¹².

2.8. Un contre-exemple apparent au principe de compositionnalité

Un contre-exemple vient à l'esprit, celui de l'existence des noms en *-eur*, comme *tueur* ou *éplucheur*. Ces noms correspondent au sujet de verbes qui peuvent être transitifs. Si l'on dit que *-eur* absorbe, correspond, à l'Agent (ou, plus largement, à l'argument externe), alors cela contrevient au corollaire (58), car le Thème, le rôle assigné au COD, est plus proche du verbe et n'est pas assigné, alors que le rôle plus éloigné du verbe l'est.

Si ces formations ne contreviennent pas au corollaire du principe de compositionnalité, c'est qu'ils ne s'interprètent pas de manière événementielle, mais comme des propriétés. Ce sont des formations semblables aux formes verbales définitives du type, *les bûcherons, ça scie*, où un verbe est utilisé sans arguments pour nommer une propriété définitive. D'ailleurs, il peuvent aussi être interprétés de manière événementielle, c'est-à-dire comme une description d'un procès en cours. Dans ce cas, ils sont soumis au principe de compositionnalité et ils ne peuvent pas apparaître sans l'argument interne. Par exemple, la phrase ci-dessous est impropre si elle décrit une situation perçue :

(59) **Au coin de la rue, nous tombâmes sur un fouilleur*

Cette phrase ne peut pas avoir l'interprétation « nous tombâmes sur quelqu'un qui était en train de fouiller ». Il est nécessaire de construire un nom composé où un nom sature la position de complément, ce qui permet de respecter le corollaire (58) :

(60) *Au coin de la rue, nous tombâmes sur un fouilleur de poubelle*

(61) *Au coin de la rue, nous tombâmes sur un fouilleur de détritus*

¹¹ Ce corollaire explique aussi le contraste de J. Bresnan (1982) entre (i) et (ii), qui montre que le participe passé adjectival d'un verbe à deux compléments ne peut modifier qu'un NP correspondant au COD et pas au COI :

(i) *An unsent letter*

(ii) **An unsent mother*

Pour (ii), un rôle thématique (celui du COI) est assigné alors qu'un rôle inférieur (celui du COD) ne l'est pas.

¹² J'ai suivi une démonstration où l'ordre des arguments a le COI plus loin du verbe que le COD, l'ordre donné dans R. Jackendoff (1972), mais cela a été contredit par R. Larson (1988) puis avancé de nouveau par J. Grimshaw (1990). Mon hypothèse rejoint donc la conclusion de J. Grimshaw.

Cependant, ce même NP, s'il est employé de manière définitive, est acceptable (modulo une appréciation sur la notion exprimée par le nom commun) :

(62) Jean se débrouille comme il peut, c'est un (bon) fouilleur/fouilleur né.

Le cas examiné ci-dessus où un nom en *-eur* décrit une situation perçue est différent du cas des personnes qui acquièrent une nomination de par la situation même où ils se trouvent, comme par exemple la nomination de *lecteur*. Dans ce cas, cette nomination ne s'effectue pas en fonction de la congruence entre la situation décrite dans la proposition et la base verbale. Ainsi, des personnes peuvent être nommées des *lecteurs* dans une bibliothèque, et non pas nécessairement des *lecteurs de livres* (avec expression obligatoire du COD pour obéir au corollaire (58)). Et il ne doit pas être nécessairement le cas que les personnes soient en train de lire pour être nommées des *lecteurs*. Cette nomination est automatique dès qu'ils fréquentent le lieu, tout comme un client est classé dans la catégorie du /CLIENT/ dès qu'il rentre dans un magasin, quel que soit ce qu'il est en train de faire (du moment que cela a à voir avec un certain intérêt pour les articles en vente)¹³.

2.10. Le principe de compositionnalité et *pro* objet

Etant donnée l'existence de ce principe de compositionnalité très général sur la relation prédicat-arguments, nous devons vérifier s'il est bien respecté dans les phrases à *pro* objet. Et nous constatons qu'à première vue il ne l'est pas :

(63) *Ça amuse*

(64) *Ça fait pleurer*

Une fois la réanalyse effectuée, *amuser* et *faire pleurer* sont des verbes simples, comprenant une liste d'arguments, la Cause et le Sujet d'expérience. Nous avons vu que le phénomène du *pro* objet consiste en la suppression de l'argument inférieur (le complément), tout en gardant un argument supérieur (le sujet). Ceci contrevient au corollaire (58), qui interdit de supprimer un complément tout en conservant un argument supérieur. Nous touchons ici un point crucial de l'analyse des verbes exprimant une causation d'affect.

La solution au problème ci-dessus est immédiate dans l'analyse de A. Belletti et L. Rizzi (1988), ainsi que celle de D. Pesetsky (1994), inspirées du renversement d'arguments (flip rule) de P. Postal (1971). Pour ces auteurs, l'argument Cause des verbes psychologiques est en fait un argument interne. Supprimer l'argument Lieu d'expérience ne contrevient alors pas au corollaire (58) si nous précisons que la Cause est plus proche du verbe que le Lieu d'expérience¹⁴. Notre conclusion sera donc que le phénomène de *pro* objet consiste en la suppression d'un argument, le Lieu d'expérience, accompagné par le changement sémantique, sur le verbe, de procès en propriété. Par le corollaire du principe de compositionnalité, cette opération de suppression d'argument n'est possible que si la Cause est plus proche du verbe que le Lieu d'expérience, ce qui est le cas dans l'analyse de D. Pesetsky (1987) ou (1994).

Il existe un argument additionnel qui montre que, sur le plan de la compositionnalité, le sujet Cause est en fait plus bas que le Lieu d'expérience, contrairement à ce que montre la structure de surface. Il s'agit des expressions idiomatiques.

¹³ Je m'exprime ici en utilisant les analyses de G. Kleiber (1994) de la classification des êtres.

¹⁴ D. Pesetsky (1987) le confirme en montrant, par des phénomènes de liage, que le Lieu d'Expérience est structurellement supérieur à la Cause. Donc, à l'intérieur du SV, la Cause est plus interne que le Lieu d'Expérience, une asymétrie similaire à celle entre le sujet et l'objet.

N. Chomsky (1981) appuie l'hypothèse d'un VP (groupement verbe compléments excluant le sujet) sur le fait que les expressions idiomatiques comprennent en majorité un groupement verbe-objet, à comparer avec la rareté du groupement sujet-verbe, est une preuve de l'existence du VP¹⁵. De là, J. Aoun et D. Sportiche (1983) ont proposé que les expressions idiomatiques se figent de manière compositionnelle : de bas en haut, c'est-à-dire de l'argument le plus interne à celui qui lui est immédiatement supérieur. En fait, cette condition n'est rien autre que la condition de compositionnalité sur le sens. Une expression idiomatique est idiomatique en ce que deux éléments réunis prennent un sens spécifique ensemble, et, s'ils prennent un argument, assignent ensemble le rôle thématique à cet argument. Le principe de compositionnalité interdit en principe la formation d'expressions idiomatiques où le sujet et le verbe seraient fixes, formant une expression, et où un argument interne au V ne ferait pas partie de l'expression. Ainsi, des expressions comme *le chien flaire* + COD avec le sens plausible, par exemple, de « le malheur s'approche de » sont en principe exclues.

Il existe un certain nombre de contre-exemples à cette observation, certaines expressions à argument interne variable peuvent en fait avoir un sujet fixe, comme :

- (65) *La moutarde lui/m'est montée au nez*
- (66) *Le ciel nous/lui est tombé sur la tête*
- (67) *Quel bon vent l'amène ?*
- (68) *Quelle mouche a piqué ton frère ?*¹⁶

Dans les deux premiers cas, le verbe est inaccusatif, il est possible de donner une analyse de la structure argumentale où le datif est en fait plus haut que le sujet. Dans les deux dernier cas, le verbe a un sens causatif. S'il est vrai qu'un sujet Cause est plus bas que les autres arguments, alors ces cas-là ne sont pas des contre-exemples au principe de la compositionnalité du sens, mais ils confirment l'analyse en termes d'argument interne pour la Cause.

Nous nous tournons maintenant vers l'explication de la propriété 3, donnée en (33), à savoir, que, dans les phrases à *pro* objet, le sujet doit être une Cause et ne peut pas être un Agent. Nous allons voir que c'est le principe de compositionnalité qui l'explique.

2.11. Le sujet doit être une Cause

Nous avons vu que seules les constructions causatives, celles avec les verbes du type *amuser* incluses, permettent l'objet vide. Si le verbe est agentif, le phénomène de l'objet vide est impossible. Les énoncés ou contrastes pertinents sont indiqués ci-dessous :

- (69) contraste entre sens agentif et sens causatif d'un même verbe, avec objet vide:
*Un bon hôte, ça remplit *de vin/de joie*¹⁷

¹⁵ Voir A. Marantz 1984 et une discussion critique de l'argumentation de N. Chomsky sur les expressions idiomatiques dans N. Ruwet 1991).

¹⁶ Ainsi que les exemples suivants, proposés par un lecteur :

- (i) *Mes bons vœux vous accompagnent*
- (ii) *(Que) Dieu te/vous aide*
- (iii) *(Que) Dieu te/vous entende*
- (iv) *Les scrupules ne l'étouffent pas*

Les bénédictions ((i) à (iii)) sont peut-être des formes complètement figées. En effet, le complément est nécessairement un pronom de 2^e personne (**Dieu les aide*), auquel cas elles ne forment pas des exceptions. Et (iv) est une expression à sens physique, certainement assimilable à une structure à sens psychologique, car le complément est sémantiquement un Lieu d'expérience (physique), auquel cas le sujet serait un sujet dérivé.

¹⁷ L'énoncé (69) **ça remplit de vin* est donné avec le sens supposé de « ça remplit les verres de vin », tandis que l'énoncé *ça remplit de joie* est acceptable avec le sens de « ça remplit les amis, les invités, etc. de joie » Nous discutons cette phrase plus avant dans la section suivante.

(70) Contraste entre un objet vide et un objet présent avec un verbe employé de manière agentive :

- a. *Jean fait exprès d'amuser *(ses frères)*
- b. *Cet idiot n'arrête pas d'embêter *(ses copains)*

Suivant l'analyse à sujet dérivé des prédicats psychologiques, lorsque le verbe n'est pas agentif mais causatif, comme *amuser* ou *remplir de joie* des exemples ci-dessus, le verbe a deux arguments internes, la Cause et le Lieu d'expérience, et la Cause est l'argument le plus proche du verbe. Le verbe et la Cause assignent ensemble son rôle à l'argument Lieu d'expérience. Par le corollaire (58) du principe de compositionnalité, la place argumentale de Lieu d'expérience peut être enlevée dans le lexique, car elle est plus lointaine du verbe que ne l'est la Cause. Lorsque le verbe est agentif, nous suivons les hypothèses usuelles que le sujet reçoit le rôle-thêta d'Agent, qui est, comme cela est attesté dans le cas général, assigné à la position de sujet profond, la position la plus lointaine du verbe. Le corollaire du principe de compositionnalité interdit à la fois d'enlever la place argumentale de Lieu d'expérience (proche du verbe) et d'assigner le rôle Agent (plus loin du verbe). Pour visualiser cela, on a initialement, dans le lexique, des verbes comme ci-dessous :

(71) [amuser]_v ; [faire pleurer]_v
(x,y) (x,y)

Dans ces représentations, *x* est l'Agent, et *y* le Lieu d'expérience. Si nous voulons supprimer la place de *y*, pour obtenir l'expression d'une propriété, il faudrait qu'on n'assigne pas de rôle thématique à un argument supérieur à *y* dans la liste. Or ceci n'est pas le cas. Il y a un Agent, et, par le corollaire du principe de compositionnalité, qui exige que le rôle d'Agent soit assigné par l'ensemble verbe et complément, le complément ne peut pas être supprimé.

En somme, toute assignation de rôle thématique se fait exhaustivement, et de bas en haut. Ceci empêche le phénomène de l'objet vide avec des verbes qui ont un sujet Agent.

2.12. *pro* objet doit être interprété comme un humain générique

A la lumière de contrastes semblables à celui donné en (69), répété ci-dessous, A. Belletti et L. Rizzi (1988) ont proposé comme condition sur l'objet *pro* que celui-ci réfère à un humain :

(69) *Un bon hôte, ça remplit *de vin/de joie*

(72) **Propriété 4**

pro doit être interprété comme un humain générique.

Cette condition sur *pro* expliquerait ainsi le contraste de (69). Posons-nous la question de savoir si l'analyse présentée ici de l'objet vide peut expliquer cette condition. La réponse est en partie positive. Cette condition n'a pas besoin d'être stipulée ici. Elle est une des conséquences du fait que les seuls verbes qui puissent en principe entrer dans une structure à objet vide sont nécessairement ceux qui expriment un affect (psychologique et physique) du type *amuser* et *réchauffer*. En effet, les verbes soumis au phénomène de l'objet vide doivent à la fois avoir un sujet dérivé (plus bas que l'argument *y*) et un complément (précisément concerné par le phénomène de l'objet vide). Or, il s'avère que les seuls verbes qui se construisent avec un sujet dérivé et un complément sont précisément les verbes qui dénotent des affects, causés par le sujet, et qui se construisent avec des compléments. Est Cause ce qui

provoque. Dans les cas des verbes qui nous concernent, ce qui est provoqué est un affect soit psychologique, soit physique. Et les affects sont des propriétés des humains, donc les verbes qui nous concernent ont un argument humain (*pro*). Cela voudrait-il dire que cette analyse est circulaire ? J'ai défini les Causes comme étant des entités qui provoquent des affects. Mais il y a des causes qui ne causent pas d'affect et que nous pourrions alors définir comme Cause, et cela donnerait un sujet dérivé, ce qui devrait rendre le phénomène de l'objet vide possible avec ces verbes, ce qui n'est pas le cas, comme cela est montré en (73).

La question, dont la réponse nous sera donnée de manière empirique, est de cerner cette représentation en termes de rôle thème Cause. Les Causes sont-elles seulement restreintes aux affects ? Si l'on dit *le vent a ouvert la porte*, ne dit-on pas aussi que le vent a provoqué un changement d'état et de position de la porte ? Auquel cas *la porte* serait une Cause, et l'on devrait pouvoir avoir *pro* objet renvoyant à un inanimé, ce qui n'est pas le cas, comme le montre la phrase ci-dessous :

(73) **Le vent, ça ouvre (« ouvre les portes »)*

Sur la base de cet exemple, je postulerai que les causes physiques sur des objets physiques sont des sujets de surface, à la manière des Agents, et pas des objets profonds à la manière des Causes d'affect. Pour résumer, les Causes d'affect physique et psychologique sont des arguments internes et les causes d'états ou de changements d'état sont des arguments externes. Et s'il y a affect, il y a un Lieu d'expérience humain.

Je répète donc les trois cas de figure possibles :

(74)a. *Les piliers, ça soutient*

b. **Les pierres, ça soutient*

c. *Les gens bienveillants/les paroles douces/les encouragements, ça soutient*

La phrase (74)a est acceptable car le verbe nomme une propriété définitoire, soutenir est une propriété essentielle, définitoire, des piliers. Nous avons constaté que de telles formes verbales, sans compléments du tout, sont permises.

La phrase (74)b décrit une propriété non définitoire, elle fait donc intervenir le phénomène de l'objet vide. Le verbe ne décrivant pas un affect, le sujet est un sujet profond (voir la discussion de (73)). Il s'agit d'un argument verbal plus haut (puisque sujet) que l'argument objet. Alors, par le corollaire du principe de compositionnalité, il n'est pas possible à la fois d'éliminer l'argument le plus bas (l'objet) et d'assigner un rôle thématique supérieur à celui-ci. D'où l'agrammaticalité de (74)b.

La phrase (74)c décrit une propriété non définitoire, elle fait donc intervenir le phénomène de l'objet vide. Il s'agit d'un verbe d'affect, donc avec un sujet Cause qui est en fait un objet profond, plus proche du verbe que le Lieu d'expérience. Par le corollaire du principe de compositionnalité, il est possible de projeter en syntaxe la Cause, le premier argument du verbe, et de ne pas projeter (de supprimer dans le lexique) l'argument supérieur, le Lieu d'expérience.

Dans la deuxième partie de l'article, nous nous penchons sur certains adjectifs en *-ant*, dont l'analyse se base sur nos conclusions sur les structures des verbes psychologiques.

3. Les adjectifs en *-ant*

3.1. Présentation

Comme le suffixe *-ing* anglais, le suffixe *-ant* forme des adjectifs à partir de bases verbales, pour la plupart des verbes à sens d'affect physique ou psychologique, que l'on peut classer en causatifs et non causatifs :

(75) non causatifs : *changeant, cassant, frémissant*

(76) causatifs psychologiques : *amusant, avilissant, contraignant, déprimant, frustrant, gratifiant, motivant, terrorisant*

(77) causatifs physiques : *chauffant, brûlant, décapant, blanchissant*

(78) *amusing, annoying, nerve-racking, heart-breaking, frightening*

(amusant, ennuyeux, dur pour les nerfs, qui brise le cœur, effrayant)

Avec ce type d'adjectifs, le nominal modifié correspond au sujet du verbe. Celui-ci ne peut jamais être un agent, mais il peut être causatif. Dans ce cas, il nomme la cause du sentiment ou de la sensation exprimée par la base verbale ((76) ou ci-dessous):

(79) *Une phrase amusante*

(80) *Un froid engourdissant*

Certaines fois, la base verbale ne décrit pas d'affect physique :

(81) *Une personne souriante, accueillante, pas regardante, etc.*

Ce suffixe semble être le même morphème pour toutes ces bases verbales, ciblant le sujet des bases verbales sur lesquelles il s'affixe¹⁸.

On note qu'il existe apparemment des restrictions sémantiques sur la base verbale. Ainsi, l'argument sujet des bases verbales ne peut pas être un Agent¹⁹. Par exemple, l'adjectif *souriant* est possible parce que l'action de sourire est involontaire (bien que les sourires forcés soient possibles, un « vrai » sourire est un sourire non forcé, l'action de sourire est non agentive). Cette restriction explique que l'on n'ait pas de sens adjectivaux comme :

(82) **Une personne dansante (mais : des flammes dansantes)*

On a cependant des formes comme *obéissant*, où la base verbale *obéir* semble être un verbe d'action, avec un sujet Agent. Or, ce n'est pas le cas. Le verbe consiste en une qualification d'une action, dont le verbe *obéir* seul ne dit pas quelle elle est, le verbe décrit la manière dont une action non spécifiée est faite.

Certains adjectifs se sont opacifiés, la base verbale n'est plus utilisée, et d'autres proviennent d'une forme participiale latine sans que la base verbale ne soit utilisée²⁰ :

(83) *pimpant* (provençal *pimpar* « parer »), *fringant* (1493 de *fringuer* « gambader »), *élégant* (lat. *elegans*)

¹⁸ Richard Renault me signale l'existence de *voyant*, comme dans *une couleur voyante*. Je crois qu'il s'agit d'une base verbale moyenne, ce qui se détecte dans la paraphrase « une couleur qui se voit ».

¹⁹ Cette propriété est exprimée aussi dans J.-C. Anscombe (2000).

²⁰ Ces descriptions étymologiques proviennent du Petit Robert (1972).

Nous ne nous préoccupons pas des formes opacifiées. Voici les propriétés essentielles des formes adjectivales en *V-ant* :

(84) **Propriétés de *V-ant***

1. Les bases verbales peuvent être causatives ou non.
2. Le suffixe cible le sujet de surface de ces bases.
3. La base verbale ne prend pas d'Agent.

Les adjectifs sont des prédicats qui assignent un rôle-thêta à un nominal. Pour les adjectifs de la forme *V-ant*, ce rôle-thêta correspond à celui du sujet de la base verbale. C'est donc l'argument sujet de la base verbale que *-ant* cible, d'une manière ou d'une autre :

- (85) *fondante* signifie « qui fond »
obéissant signifie « qui obéit »
toiture pliante : « toiture qui se plie »
verre cassant : « verre qui se casse »
tour amusant : « tour qui amuse »

3.2. Le fonctionnement de *-ant*

La propriété 2 dit que les adjectifs *V-ant* qualifient un nominal correspondant au sujet de la base verbale. Nous nous attachons dans cette section à exprimer le mécanisme qui aura pour conséquence la propriété 2.

L'analyse que nous adopterons pour les adjectifs *V-ant* est basée sur les observations suivantes²¹. Le suffixe *-ant* s'attache à une base verbale qui ne prend pas d'Agent, comme *amuser*, *décapier* ou *sourire*. Les adjectifs comme *fondant* « qui fond » montrent que le sujet de la base n'est pas toujours causatif, donc si le suffixe *-ant* possède un sémantisme particulier et si ce sémantisme est le même dans tous ses emplois, alors ce suffixe ne peut pas être causatif en soi. Pour exprimer le lien entre le sujet de la base verbale et les adjectifs *V-ant* (propriété 2), et pour éviter de donner à *-ant* un sens causatif, nous dirons que *-ant* a un sens aspectuel. Cet affixe est un prédicat prenant un argument ORIGINE, un rôle sémantique défini en termes aspectuels dans J. Van Voorst (1988). Sémantiquement, un argument ORIGINE correspond à un participant tel que le procès l'ait comme origine. Un élément origine d'un procès peut être une cause, mais il peut être aussi le sujet de verbes comme *fondre* ou *plier*, c'est-à-dire les verbes inaccusatifs de changement d'état. Certains auteurs, comme J. van Voorst ont examiné le sémantisme des verbes exprimant des processus corporels, qui expriment un changement dans le corps d'un individu qui est dû aux qualités internes de l'individu et non d'un élément extérieur. Pour van Voorst, l'individu lui-même est à l'origine du changement d'état nommé par le verbe.

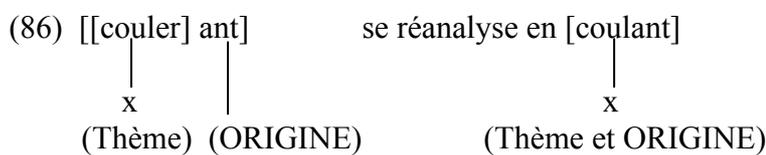
Dans toute affixation, il y a une combinaison à réaliser entre l'affixe et la base verbale. Les faits montrent que l'adjectif assigne un rôle-thêta de la base verbale, celui de son sujet. Si nous disons que le suffixe *-ant* assigne lui aussi un rôle-thêta (le rôle ORIGINE), alors cela implique qu'il y a deux arguments pour les adjectifs en *-ant*, alors qu'en fait ils n'en ont qu'un, celui correspondant au sujet de la base verbale. Dans le mécanisme de l'affixation, il faut s'assurer que le rôle assigné par le suffixe *-ant* se confonde avec celui assigné par la base verbale. K. Jayaseelan (1988) propose un type formel de réanalyse où deux rôles peuvent

²¹ A la lecture de J.-C. Anscombe (2000), il semble qu'on puisse analyser le mécanisme d'affixation de *-ant*, pour toutes les formations sans exception, en termes d'externalisation d'argument interne. Je laisse cette proposition pour une recherche ultérieure.

fusionner. Selon cet auteur, deux verbes réanalysés en un forment une unité qui prend comme liste argumentale l'union des deux ensembles que constituent les listes argumentales des prédicats. L'union est calculée non pas comme la somme pure et simple de toutes les places argumentales, mais de l'union, au sens mathématique, de ces ensembles argumentaux, en prenant en compte la nature sémantique des rôles. Ainsi, l'union de deux places de Thèmes sera une place de Thème et non deux. Et l'union d'une place de Thème et une place de Lieu sera une place de Thème et une place de Lieu. Ainsi de suite.

Il est important de s'assurer que le suffixe n'ajoute pas de rôle thématique à l'adjectif qu'il crée. En effet, comme nous l'avons vu dans la propriété 2 de (86), cet affixe cible quelque chose (un argument) qui existe déjà dans la base verbale. Pour prendre un exemple, l'adjectif *coulant* est construit sur la base *couler*, qui a un argument (le sujet d'une phrase comme *le fromage coule*), et il modifie un nom qui correspond à ce sujet. Aucun autre argument n'est ajouté.

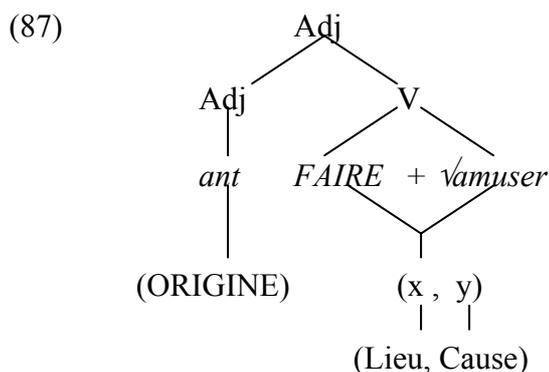
Le rôle assigné par *-ant* est un rôle aspectuel. Nous dirons que les rôles aspectuels ne sont pas argumentaux, ils n'introduisent pas de place argumentale dans le prédicat. Formellement, l'utilisation du rôle aspectuel de *-ant* est qu'il oblige un argument (déjà présent dans la représentation du prédicat) à être interprété comme étant à l'origine du procès. Ceci a pour effet qu'il est compatible avec, et principalement avec, les arguments sujets de verbes inaccusatifs et les Causes des verbes d'affect, c'est-à-dire des arguments causeurs qui soient en même temps des arguments internes. Pour les adjectifs formés sur une base verbale inaccusative, comme *coulant*, l'obligation de ce double rôle pour l'argument *x* en question est due à ce que « l'union » de la liste aspectuelle de *-ant* avec celle d'une base verbale comme *couler* (à un seul argument) est une liste ne comprenant, selon notre hypothèse, qu'un et un seul argument, un participant subissant un changement d'état, donc un Thème, responsable, de par ses qualités internes, du procès nommé par le verbe (je suis en cela J. van Voorst 1988) :



Les adjectifs à sens d'affect méritent une étude à part, puisqu'ils sont transitifs et que nous devons voir s'ils respectent le corollaire du principe de compositionnalité.

3.3. Les verbes à sens d'affect psychologique ou physique

Les adjectifs comme *amusant* se représentent de la manière suivante, le verbe *amuser* recevant la représentation vue dans la première partie de l'article :



Par le type de réanalyse vu dans la section précédente entre *-ant* et *amuser*, la liste argumentale de l'adjectif obtenu, *amusant*, se calcule comme l'union des ensembles (ORIGINE) et (Lieu, Cause). Ceci s'effectue en associant par compatibilité sémantique le rôle aspectuel ORIGINE à un rôle de la base verbale, le Lieu psychologique ou la Cause, chacun de ces rôles thématiques étant associé à une place argumentale. On se rappelle qu'il n'y a pas de place argumentale directement associée à *-ant* lui-même. Pour des raisons sémantiques, la Cause est ce rôle compatible, elle est donc identifiée avec le rôle aspectuel d'origine du procès, ce qui produit un prédicat à deux arguments, une Cause ORIGINE et un Lieu d'expérience. L'argument Cause, dans une proposition, apparaît en position de sujet (*le film amuse Marie*). Avec l'adjectif, l'argument Cause est réalisé par le nominal qui est modifié (*le film est amusant*).

Nous passons maintenant à un second problème. Nous n'avons rien dit de la place argumentale de Lieu psychologique qui appartient à la base verbale *amuser*. Les adjectifs comme *amusant* ne se construisent pas avec cet argument :

(88) *Un tour amusant des/aux enfants/*très plaisant aux enfants²²

Ceci signifie que la base verbale doit, lors de l'affixation, perdre cet argument. Ceci est en principe possible, puisque le verbe, dans l'adjectivation, ne décrit pas un procès qui a lieu, n'a pas une interprétation événementielle.

Nous avons vu dans la première partie qu'une telle opération doit produire un prédicat qui respecte le principe de compositionnalité, et son corollaire, qu'un rôle-thêta ne peut être assigné par un prédicat que si les rôles inférieurs l'ont été.

Lorsque l'argument Lieu d'expérience est ôté de l'adjectif, l'adjectif a un rôle à assigner, la Cause. Ce rôle est le plus bas dans la liste, comme nous l'avons vu dans la première partie. Il est donc possible d'enlever le rôle qui lui est supérieur, le Lieu d'expérience. C'est ainsi que les formations adjectivales comme *amusant* sont similaires, quant à leur forme et à leur sens, aux phrases à *pro* objet. *Un livre amusant* signifie la même chose que, et a les mêmes propriétés morphologiques que, *un livre qui amuse*.

Considérons maintenant une classe d'adjectifs exceptionnels.

3.4. La classe de *marrant*

Soient les adjectifs suivants :

(89) *bidonnant bandante chiant craquant flashant flipant gerbant, marrant planant poilant rageant râlant suant tordant roulant* (19^e siècle) *fendant* (17eS ; aussi *faire le fendant* = « faire le fanfaron, le malin »)

Il s'agit d'adjectifs à sens d'affect, nous les comparerons donc à leurs homologues réguliers, comme *amusant* et *cinglant*. Ces adjectifs sont exceptionnels en ce que le nominal modifié ne correspond pas au sujet du verbe, mais au Lieu d'expérience : *marrant* ne signifie pas « qui se marre » alors qu'*amusant* (et toute sa classe) signifie « qui amuse » (« qui *verbe* » en général). Cette classe est appelée « factitive » par J.-C. Anscombe (2000).

²² Un lecteur me signale la possibilité de : *un tour amusant pour les enfants*. La préposition *pour* est pertinente, elle introduit très certainement non plus un argument mais un circonstant. Dans ce cas, son rôle-thêta n'est pas assigné par la base verbale. Voir J. Grimshaw (1990) pour une discussion approfondie des différences syntaxiques et sémantiques entre arguments et circonstants.

Ces adjectifs ont un certain nombre de propriétés caractéristiques dont il faudra rendre compte :

(90) **Propriétés des adjectifs comme *marrant***

1. Le nom modifié ne correspond pas au sujet du verbe mais à ce qui cause le procès exprimé par la base verbale.
2. L'adjectif a un sens psychologique.
3. La base adjectivale décrit un affect physique, un processus corporel.
4. La base verbale et l'adjectif appartiennent à un niveau de langue argotique ou familier.
5. Ces adjectifs sont peu nombreux.
6. La base verbale est parfois réfléchie (cf. *marrant* = « faire **se** marrer »).

Ces propriétés se vérifient en (91), avec la paraphrase en « qui fait Ver » :

- (91) bidonnant : « qui fait **se** bidonner »
bandante : « qui fait bander »
chiant : « qui fait chier »
craquante : « qui fait craquer »
flashant : « qui fait flasher »
flippant « qui fait flipper »
gerbant : « qui fait gerber »
marrant : « qui fait **se** marrer »
planant « qui fait planer »
poilant : « qui fait **se** poiler »
rageant « qui fait rager »
râlant « qui fait râler »
suant : « qui fait suer »
tordant : « qui fait **se** tordre (de rire) »

La base verbale est toujours argotique, et des synonymes des verbes de (91) en langue standard ne sont pas acceptables²³ :

- (92) *riant : « qui fait rire (se marrer, se tordre, se poiler) »
*transpirant : « qui fait transpirer (suer) »
*vomissant : « qui fait vomir (gerber) »
etc.

Nous avons dit que les bases verbales devaient être argotiques, qu'elles décrivent un processus physique, mais qu'elles sont en nombre limité. En effet, il existe d'autres bases verbales argotiques décrivant un processus physique (corporel), mais qui ne permettent pas la formation d'adjectifs en *-ant* :

(93) *pissant

²³ Un lecteur me signale une forme comme *cette musique est très dansante*. J'analyserais cette forme comme celle d'un verbe à sens physique comme *brûlant* : *attention, la casserole est brûlante*. Dans un travail en cours, je m'attache à montrer que les adjectifs formés sur une base verbale à sens physique se paraphrasent en : « qui fait qu'on 's')y V ». Ici : une musique qui fait qu'on y danse, danser étant vu comme un processus physique déclenché par le causeur.

*chialant

*puant (avec le sens « qui fait puer » ; il peut avoir le sens de « qui pue », et alors il est régulier)

De plus, certains verbes argotiques synonymes des bases argotiques vues plus haut ne permettent pas la formation d'adjectifs en *-ant* :

(94) *rigolant

*dégueulant

*éclatant (« faire s'éclater »)

D'autres verbes sont argotiques, mais ne décrivent pas de processus physique, mais plutôt une action, et dans ce cas, ils ne permettent pas d'adjectifs en *-ant* :

(95) *barrant (« faire se barrer »)

*sucrant (« faire se sucrer »)

*plantant, ramassant « faire se planter, se ramasser ».

Les propriétés sémantiques des adjectifs bien formés vont nous guider vers une analyse. Nous remarquons que, alors qu'un effet physique peut avoir une cause physique ou une cause psychologique (on peut par exemple transpirer sous l'effet du soleil ou sous l'effet d'une présence intimidante), le sens des adjectifs en *-ant* est restreint aux sujets décrivant des causes psychologiques, il n'admet pas les causes physiques. Tout d'abord, nous pourrions caractériser cette remarque ceci en disant que la base verbale a un sens métonymique (où une cause est qualifiée au moyen d'un verbe qui signifie son effet), mais il est préférable de démontrer les mécanismes qui produisent cet effet de métonymie, plutôt que de prendre le changement de sens de type métonymique comme le mécanisme de base de la formation du sens de ces adjectifs.

Nous vérifions tout d'abord ci-dessous le bien-fondé de l'observation selon laquelle le sujet nomme une cause psychologique et ne peut pas nommer une cause physique :

(96)a. *Ses pièces/*Les chatouilles sont bidonnantes, marrantes, poilantes, tordantes*

b. *Elle/*Le Viagra est bandante(e)*

c. *Que ce cours/*laxatif est chiant !*

d. *Elle/*L'Extasy est tellement craquant(e)*

e. *Des remarques pareilles/*Des doses d'héroïne, c'est flashant*

f. *Se trouver entouré de toute une bande de skinheads qui me regardaient reprendre mes esprits, c'était flippant/*L'Extasy n'est pas la plus flippante des pilules*

g. *Des histoires pareilles/*La gastro, c'est gerbant*

h. *Cette musique est pas mal planante/*Ce parachute est planant*

i. *La musique d'ascenseur/*Le sauna, c'est suant*

j. *Un rendez-vous manqué, c'est rageant (ou : râlant)/*Avaler de travers, c'est rageant (ou : râlant)*

Nous observons alors que cette même remarque vaut pour les structures causatives, lorsque *faire* et le verbe enchâssé forment une collocation :

(97) **Les chatouilles, ça fait marrer*

(98) **Les laxatifs, ça fait chier*²⁴

Il n'y a pas cette contrainte lorsque la suite verbale *faire verbe* n'est pas idiomatique :

(99) *Les chatouilles, ça fait rigoler*

Il doit donc se faire que les structures *V-ant* comme *marrant* sont parallèles à celles en *faire marrer* ou *faire chier*. Nous postulons en fait que la structure de *faire marrer* est celle de tous les adjectifs comme *marrant*. Et puisque *faire marrer* a un sens psychologique et seulement un sens psychologique, c'est qu'il s'agit d'une propriété de *faire*, de *marrer*, ou des deux mis ensemble.

3.5. L'analyse de *faire marrer*

Si *faire marrer* n'admet que des causes psychologiques, et pas *faire rire*, qui peut avoir deux types de causes (psychologiques et physiques), nous dirons que cela provient du fait que, dans les formes comme *faire marrer*, le prédicat causatif a un argument de type aspectuel (ORIGINE), et pas un rôle thématique (Cause). Ce qu'il importe de voir ici est que l'information sémantique du verbe *faire marrer* comprend ORIGINE (la cause du procès) et *y* (le participant soumis au procès) :

(100) *faire marrer*
(ORIGINE, *y*)

Nous voyons que ce verbe mentionne dans sa liste argumentale un et un seul argument, *y*, qui correspond à un participant. Ce qui est à l'origine du processus mentionné par *marrer* n'est pas représenté comme un participant. Donc, le procès mentionné par *faire marrer* ne fait intervenir qu'un individu, celui qui est soumis à l'affect en question. Il arrive à cet individu une réaction physique, due à une origine, c'est ce qui est indiqué dans l'idiome verbal.

Considérons maintenant comment se conçoit un processus physique arrivant à un individu et causé par quelque chose²⁵. Il y a *a priori* deux possibilités : la cause est physique ou la cause est psychique. Si la cause est physique, il y a toujours contact entre les deux individus : *les chatouilles, ça fait rire, l'huile de ricin, ça fait vomir*, etc. où le causeur soit touche physiquement, soit est à l'intérieur du corps, de l'individu affecté. La scène met donc en présence deux individus. Si la cause est psychique, il n'y a pas nécessairement contact entre les individus concernés. Le processus physique arrive à un individu, et son corps est bien différencié de la cause. C'est par réponse psychique à la cause que l'effet physique se produit. Etant donné qu'un verbe comme *faire marrer* ne mentionne, selon nous, qu'un argument, il ne concerne qu'un individu. Le processus physique ne peut impliquer qu'un individu. Il ne peut donc pas y avoir contact avec un autre individu, car dans ce cas, le verbe devrait être représenté avec deux arguments et pas un seul, car il serait conçu comme mettant en scène deux entités. Nous adoptons ainsi le principe suivant :

²⁴ Valérie Amary me signale qu'elle ne rejette pas l'interprétation physique. Ceci montre que pour certains locuteurs, l'expression idiomatique peut facilement se déconstruire et s'interpréter de manière non idiomatique.

²⁵ Nous avons vu que les verbes inaccusatifs donnant lieu à des adjectifs, comme *coulant*, eux aussi n'ont qu'un participant, le Thème, qui est à la fois celui qui subit le changement d'état et celui qui en est à l'origine, et donc pour lesquels les rôles de Thème et de Cause sont assignés au même participant. Pour les distinguer des adjectifs comme *marrant*, il faut, dans le cas de *marrant*, s'assurer que le rôle de ORIGINE ne fusionne pas avec la place argumentale *y* de *marrer*, ce qui est fait par la condition que les rôles soient sémantiquement congruents. Alors, il faut s'assurer, avec les verbes inaccusatifs, que le rôle de Cause fusionne de fait avec le rôle de Thème, malgré la non congruence entre ces rôles. Je laisse la résolution technique de cette question en suspens.

(101) **Principe**

Soit une tête lexicale X° . Cette tête fait intervenir autant de participants qu'il y a de places argumentales dans sa liste argumentale.

Donc, le verbe *faire marrer* ne peut pas se construire avec une cause physique, puisqu'il ne comprend qu'une place argumentale, notée y en (100), correspondant au Lieu d'expérience. Notre postulat, que seules les places argumentales sont vérifiables par des participants, nous permet d'expliquer pourquoi un verbe comme *faire marrer* ne peut pas avoir une cause physique. Dans cette collocation, *faire* ne vient pas avec une place argumentale de Cause, mais avec un rôle sémantique aspectuel d'ORIGINE, qui sur le plan sémantique, et grâce à la configuration de prédication entre le SV (dont le noyau est *faire marrer*) et le sujet (voir E. Williams (1980)), dit que son sujet est à l'origine du procès nommé par le verbe enchâssé, mais ne l'introduit pas comme participant. Dans ce cas, seule l'interprétation de Cause psychique est permise, l'interprétation de cause physique exigeant de correspondre à un participant.

Nous venons donc d'expliquer la propriété 2 de (90), selon laquelle la collocation *faire marrer* ne peut pas être interprétée avec une cause physique, mais seulement avec une cause psychologique, par le fait que le sujet ne correspond pas à une place argumentale. Cependant, il n'y a pas d'obligation à ce qu'une cause psychologique ne corresponde qu'à ORIGINE et ne puisse pas correspondre à une place argumentale. En effet, nous rappelons qu'une suite comme *faire rire* peut, elle, avoir une cause aussi bien physique que psychologique :

(102) *Les chatouilles, ça fait rire*
Les films drôles, ça fait rire

Nous expliquons ceci en fonction du fait que cette suite n'est pas une collocation lexicalisée comme *faire marrer*, où *faire* n'introduit pas d'argument, mais qu'elle est composée du verbe *faire*, à une place argumentale de Cause, et du verbe *rire*, à une place argumentale de participant soumis à un processus physique, qui se réanalysent en verbe causatif complexe à deux arguments. Dans ce cas, l'argument Cause, qui correspond à un participant, peut aussi bien agir comme cause physique que comme cause psychologique.

Il existe un indice que la forme *faire marrer* est lexicalisée avec le verbe *faire* agissant plus comme un affixe que comme un verbe, si on considère que l'absence de place argumentale est particulière aux affixes, comme nous le verrons dans le principe (114). E. Williams (1994) montre que l'on peut aussi former des verbes composés causatifs dans la syntaxe, en français. La présence du réfléchi *se* dans ce cas est parlante. On note que ce pronom est absent dans les formations lexicales :

(103) *faire marrer*
envoyer promener, envoyer balader

Il est possible, cependant, de trouver ces verbes enchâssés avec leur réfléchi :

(104) *On l'a fait se marrer*
(105) *Je l'ai envoyé se promener, se balader*

La présence du réfléchi nous montre que le complément verbal de *faire* est une projection de V, supérieure au noyau lexical V. Sachant que le lexique ne peut manipuler que des têtes, et pas des structures syntaxiques, ces formes nous montrent que *faire* peut se réanalyser aussi en

structure-D, dans la syntaxe, comme dans E. Williams (1994). Il est intéressant de voir que lorsque le verbe enchâssé est accompagné de son réfléchi, l'ensemble *faire se V* peut avoir pour sujet aussi bien une cause physique qu'une cause psychologique :

(106) *Les chatouilles, ça fait se marrer*

Cette phrase peut recevoir l'interprétation où les chatouilles font rire celui qu'on chatouille (cause physique) ou quelqu'un qui regarde (ou imagine, etc.) les chatouilles (cause psychologique). Parce que lorsque *faire* est le verbe *faire*, noyau verbal d'une projection syntaxique, il vient avec une place argumentale de Cause. Ce n'est que lorsqu'il est affixé dans une forme lexicalisée (*faire marrer*) que *faire se* comporte comme un affixe. Dans ce cas, il ne vient pas avec une place argumentale mais avec une information de type aspectuel et l'interprétation ne peut être que psychologique.

Il est maintenant temps d'étendre l'analyse de *faire marrer* à celle des adjectifs comme *marrant*.

3.6. L'analyse de *marrant*

Nous remarquons que, alors que pour les autres adjectifs en *-ant*, comme *amusant*, *réconfortant*, le rôle aspectuel de *-ant* se combine avec celui de l'ensemble verbal causatif (*faire √amuser* et *faire √réconforter*) (et le rôle du suffixe des adjectifs comme *fondant* avec celui des bases verbales comme *fondre*), ici il n'y a rien avec quoi combiner le rôle de *-ant* : ce suffixe s'affixe à une base verbale qui ne contient pas le sens de FAIRE : *se marrer*, *planer*, *gerber*, etc, ne sont pas causatifs. Donc, il doit se faire que le sens causatif provient du suffixe lui-même (d'où le terme « adjectif factitif » chez J.-C. Anscombe 2000). Or, nous avons vu dans la première partie que *-ant* introduit un rôle aspectuel ORIGINE. C'est cette propriété qui rend compte du sens causatif des adjectifs comme *marrant*. Le suffixe *-ant* joue le même rôle que le verbe *faire* dans la collocation *faire marrer* analysée ci-dessus: il se combine avec une base verbale à sens de processus physique et produit un mot à sens causatif. Il est dans une relation syntaxique de prédication avec le nominal modifié, donc le nominal modifié, grâce à cette configuration, reçoit le rôle aspectuel donné par l'adjectif (en fait, par la partie *-ant* de l'adjectif). Comme nous avons vu précédemment que *-ant* introduit le rôle aspectuel ORIGINE, ceci permet à l'analyse d'être totalement parallèle à celle de *faire marrer* (voir (100)). Et pour les mêmes raisons que pour *faire marrer*, les adjectifs comme *marrant* ne peuvent qu'avoir un sens psychique, pas un sens physique : le rôle ORIGINE ne correspond pas à un participant inscrit dans la liste argumentale de l'adjectif, il n'y a donc qu'un participant impliqué dans la situation, le Lieu d'expérience, soumis à un affect psychologique décrit par sa manifestation physique (qui en fait est stéréotypique, comme nous allons le proposer dans la section suivante).

Nous venons de voir que les adjectifs comme *marrant* ont la même structure que des collocations comme *faire marrer*. Nous avons simplement fait un parallèle entre les deux. Nous n'avons pas dit que *marrant* était formé sur l'expression *faire marrer*. C'est-à-dire que nous ne faisons pas dériver l'un de l'autre. Factuellement, les deux expressions peuvent coexister, comme cela est indiqué en (107), mais pas nécessairement, comme indiqué en (108) :

(107) *faire marrer / marrant*
faire bidonner / bidonnant
faire gerber / gerbant
faire suer / suant

faire bander / bandante
faire craquer / craquant
faire chier / chiant
faire flipper / flippant
faire planer / planant
faire rager / rageant
faire râler / râlant
faire flasher / flashant

(108) **faire poiler / poilant*
**faire tordre / tordant* (mais *faire tordre de rire* possible)

Nous procédons maintenant à la question des propriétés que nous avons laissées en suspens.

3.7. Le nombre limité d'adjectifs : l'adjectif nomme un effet caractéristique de la cause

Pourquoi les adjectifs *marrant* et les autres sont-ils en nombre si limité, même dans la classe des bases argotiques ? Nous comparons les base *gerber* avec les bases *dégobiller* et *dégueuler*. Il semble que la base *gerber* soit employée de préférence avec les causes psychologiques qu'avec les causes physiques :

(109) *Toutes ces affaires de pots-de-vin, il y a de quoi gerber/dégueuler/dégobiller*
(110) *Une indigestion lui a fait ?gerber/dégueuler/dégobiller son repas*

Il s'agirait alors pour les verbes à sens physique de pouvoir, pour une raison sémantique, servir de base dans ce processus morphologique. Peut-être la question de se demander pourquoi les locuteurs ont pris la base *gerber* et pas la base *dégueuler* n'a-t-elle pas de réponse, si ce n'est une spécialisation accidentelle pour ce type de sens.

Une autre direction de recherche serait que ces formations lexicales mettent en jeu une métonymie, et que cette métonymie serait elle aussi restreinte pour des raisons certainement sémantiques aux verbes qui s'emploient déjà par ailleurs dans des expressions à sens psychologique. Il y a métonymie, dans le sens où un adjectif comme *marrant* nomme une qualité d'une cause, la qualité d'« être drôle », en nommant l'effet physique produit en général par une chose qui a cette qualité. Ceci est clair lorsque la métonymie est accompagnée d'une métaphore, comme avec l'adjectif *chiant*, qui ne signifie pas que l'effet est réel, mais que la cause produit un effet, une sensation physique, semblable (d'où la métaphore) à celle que l'on a quand on a envie de déféquer.

Comme je l'ai dit plus haut, je ne retiendrai pas l'hypothèse d'un changement de sens métonymique de *marrant* physique en *marrant* psychologique, cependant cette idée nous guide sur la voie de l'existence d'un rapport étroit, stéréotypique, entre la cause et l'effet, qui est souvent en jeu dans toutes les métonymies. Ainsi, le nom *cold*, « rhume », en anglais, provient du sens nominal « le froid », métonymie possible grâce au lien stéréotypique entre la cause et l'effet, exprimable par : en général, quand il fait froid (la cause), on attrape un rhume (l'effet).

Si nous partons du sens des adjectifs, nous voyons qu'ils nomment un effet, une réponse physique, vu comme stéréotypique de la qualité exprimée par l'adjectif, la cause produit de manière caractéristique l'effet en question. Ainsi, quelque chose de « drôle » (*marrant*), (cause) est quelque chose qui en général fait rire (*marrer*) (effet) (de plus, si quelque chose n'est pas drôle, cette chose ne fait pas rire). Examinons-les en détail :

- (111) *chiant, suant* = « ennuyeux »
planant = « qui fait se sentir bien »
bidonnant, fendant, marrant, poilant, roulant, tordant = « drôle »
gerbant = « dégoûtant », « révoltant »
flippant = « angoissant », « effrayant »
rageant, râlant = « énervant »
bandante, craquante = « désirable »
flashant = « très désirable »

Pour chacun de ces adjectifs, ils entrent dans un cadre où l'effet appartient à un énoncé stéréotypique décrivant la cause, comme : si X est « sens de l'adjectif », alors en général X cause l'effet nommé par la base verbale. Par exemple, pour le premier cadre, si X est drôle, alors en général, X fait rire. Si X est révoltant, dégoûtant, (sens de l'adjectif *gerbant*), alors en général, X provoque le vomissement.

Cette formule se complique par les métaphores et les métonymies. Pour les métaphores, on obtient la formule : si X est « sens de l'adjectif », alors en général X provoque une impression physique semblable à celle exprimée par la base verbale. Par exemple : si X est très désirable, alors X en général provoque l'impression que l'esprit est soumis à un éclair de lumière ou est renversé (*flashant, flippant*), ou provoque l'impression que le corps part en morceaux (*craquante*). Ainsi, certaines bases verbales sont métaphoriques, et l'adjectif a le sens de « qui cause une impression semblable à celle nommée par la base verbale », comme *planant, flippant, craquante*. Quant à *poilant*, sa base *se poiler* est une déformation d'un terme régional de la fin du 19^e siècle, *éboeler*, « éventrer », qui nomme donc par métaphore une sensation similaire à celle qu'on a quand on rit. Ou par exagération, si quelque chose est ennuyeux (*chiant*), il produit une impression aussi désagréable qu'une chose qui donne envie de déféquer.

Certaines bases sont métonymiques, comme dans *bidonnant*, où *bidon* nomme le lieu affecté par l'action nommée par *se bidonner*.

Quant aux bases verbales de *tordant* et *roulant*, elles nomment une action du corps et, celle de *fendant* la forme du visage, qui sont toutes des attitudes du rire, qui est le sens de ces bases verbales.

Et pour finir, certains adjectifs nomment un effet physique considéré dans son sens propre, comme *bandante, gerbant, marrant, rageant, râlant, roulant, suant, et tordant*.

Notons maintenant que le processus de formation des adjectifs est productif. Ainsi, on peut noter le nouvel arrivé *kiffant*, « super », « excellent » maintenant que *kiffer* « aimer », « prendre du plaisir », est entré dans l'argot.

Considérons l'impossibilité d'un adjectif comme *chialant* :

(112) **chialant*

Cet adjectif semble respecter les conditions pour pouvoir entrer dans la langue, avec le sens de « qui fait chialer », mais il est en fait impossible. En effet, alors que les choses qui font rire sur le plan psychique peuvent être qualifiées de « drôles » (qui est le sens de *marrant*), les choses qui font pleurer peuvent être qualifiées de « tristes » ou « douloureuses », et cela devrait être le sens de *chialant*. Donc l'impossibilité de cet adjectif reste à élucider.

Je propose que, pour qu'un adjectif *V-ant* soit possible, il est nécessaire que la base verbale nomme un processus corporel, qui soit, dans le cas usuel, hors du contrôle du sujet affecté, soudain et irrépressible. Nous notons que toutes les bases verbales qui permettent ces adjectifs nomment de tels procès : il est impossible (ou presque) de contrôler et d'arrêter le

rire (*bidonnant, fendant, marrant, poilant, roulant, tordant*), l'impression de planer (*planant*), l'impression d'être saisi par un éclair (*flashant*), le vomissement (*gerbant*), la transpiration (*suant*), l'envie de déféquer (*chiant*), l'impression de rager, d'être saisi de la maladie de la rage, ou de produire le dernier souffle (*rageant* et *râlant*), l'érection (*bandante*) ou la sensation de désir (*craquante*) ou de plaisir (*kiffant*). Pour en revenir à **chialant*, l'acte de pleurer n'est pas vu comme soudain et surtout, irrépessible, et ce seraient les raisons pour lesquelles cet adjectif est impossible.

Considérons un autre adjectif *a priori* possible parce que nommant un processus physique ou corporel ayant pour base un verbe argotique, comme **pissant*. Cet adjectif est impossible. Il pourrait se faire que ce soit parce qu'on ne reconnaît pas de qualité générale à ce qui ferait pisser un individu, mais il semble que si. Il existe des causes stéréotypiques de cette action lorsqu'elle est involontaire, qui sont la peur ou le rire, exprimables dans des syntagmes comme *pisser de peur* (cause psychologique), et *pisser de rire* (cause physique), chose que l'on vérifie lorsqu'on exprime la cause dans un énoncé de forme stéréotypique décrivant l'effet, du genre :

(113) *Si on pisse involontairement, c'est à cause de...*

Cet adjectif est impossible pour deux raisons plausibles, que je donne sans pouvoir décider plus avant. Premièrement, parce que le processus de la miction n'est ni soudain ni incontrôlable en situation usuelle. On n'est pas « en proie » au processus corporel ici comme on l'est dans les autres cas examinés. Deuxièmement, pisser n'est pas une réaction automatique de la peur ou du rire. On n'a pas l'implication formulée par : en général, si on a très peur ou qu'on rit très fort, on pisse. Donc, l'effet lui-même, pisser, n'est pas stéréotypique de la cause. Donc, même si la cause est stéréotypique de l'effet (voir 113), il n'y a pas la relation inverse, où l'effet doit être stéréotypique pour permettre l'adjectif.

Considérons maintenant **puant*. Pourquoi cet adjectif ne veut-il pas dire « faire puer ? Ici, c'est premièrement parce qu'il n'y a pas de cause caractéristique du processus corporel, il n'existe rien de spécial qu'on reconnaisse comme causant la puanteur, et deuxièmement parce qu'il s'agit en fait d'un état et pas d'un processus corporel (voir J. van Voorst 1988). Pour **rotant*, **pétant* (sens propre ou sens de « péter la forme ») il n'y a pas de cause caractéristique de ces processus, et pour **hoquetant*, qui nomme bien un processus irrépessible, il n'y a pas de cause caractéristique et la base n'est pas argotique.

En ce qui concerne les verbes exprimant le frisson, processus corporel incontrôlable et irrépessible, il existe le verbe *vibrer*, et la cause de ce procès peut être reconnue comme étant une grande émotion²⁶. L'adjectif *vibrant* avec le sens « qui fait vibrer », semble être attesté, dans des formes comme *un hommage vibrant*. Or, ni l'adjectif ni la base verbale ne sont argotiques, ce qui semble être une contradiction avec ce que nous avons vu. En fait, il semble que l'adjectif ait le sens de « qui vibre », et non « qui fait vibrer ». En effet, l'hommage, dans cette expression, est rendu par la voix. Et quand une voix vibre, c'est sous l'effet d'une grande émotion, d'où l'impression, inexacte, que cet adjectif signifie « qui fait vibrer ». Il est à noter que *vibrant* s'emploie moins bien en position attribut : *?Son hommage était vibrant (et grandiloquent)*, contrairement aux adjectifs de la classe *marrant*. De plus, *vibrant* ne peut pas s'appliquer à des objets qui ne sont pas produits par la parole, à preuve **une peinture vibrante* ou **une symphonie vibrante*, ce qui appuie l'hypothèse que *vibrant* signifie bien « qui vibre » et non pas « qui fait vibrer ».

²⁶ Je remercie Richard Renault pour m'avoir signalé cet adjectif.

3.8. La base verbale est argotique

Nous avons dit qu'il fallait que l'activité physique soit associée à une cause de telle sorte que le lien entre les deux soit de nature psychologique, mais que la base devait être argotique. Ceci est vérifié par l'impossibilité de construire un adjectif comme *riant*, alors que le complexe verbal *faire rire* contient un verbe qui décrit un processus corporel irrépressible et qui signifie que le sujet est une cause de nature psychologique provoquant cette réaction physique. Donc toutes les conditions sont réunies pour la formation d'un adjectif en *-ant* ; sauf que la base appartient au registre standard. Nous essayons maintenant de comprendre pourquoi il existe cette exigence du niveau argotique sur la base verbale.

L'idée est que les formations comme *marrant* sont exceptionnelles, elles contreviennent à un principe morphologique et ne devraient pas être permises, ce pourquoi elles en sont pas attestées, tout au moins avec les bases de langue standard. Il se passe ainsi quelque chose de particulier avec les bases argotiques qui permet d'outrepasser ce principe.

Nous avançons que les formations comme *marrant* contreviennent au principe que les affixes verbaux n'apportent pas de sens. Dans le cas général, un affixe verbal fonctionne sur du sens déjà représenté d'une façon ou d'une autre dans la base ou dans les arguments de la base, mais ne peut ajouter du sens²⁷. Et ce, même dans des contextes où le sens serait très clairement récupérable dans la situation décrite ou la situation d'énonciation :

(114) Principe sémantique sur les affixes verbaux

Un affixe verbal n'apporte pas de sens lexical mais cible du sens déjà inscrit dans la base verbale.

Ceci se vérifie par exemple avec le préfixe verbal *mis-* anglais, qui a le sens de « de la mauvaise façon » (voir I. Haïk 1998)). Alors que l'on peut dire (115), certains locuteurs ne peuvent pas former le verbe *misturn* qui aurait exactement le sens du groupe verbal de (115) :

(115) *She wanted to unlock the door, but she turned the key the wrong way*

Elle voulait ouvrir la porte, mais elle a tourné la clef dans le mauvais sens

(116) **She wanted to unlock the door, but she misturned the key*

Ceci parce que le verbe *turn* ne comporte pas une part sémantique de bonne ou mauvaise direction, que l'on trouve par exemple avec un verbe comme *lead* « mener » qui peut donner le verbe *mislead* « mener vers une mauvaise direction ou conclusion ».

Donc, pour l'adjectif *marrant*, la représentation en (100) : *marrer* (*y*) réanalysé avec le suffixe *-ant* (*ORIGINE*) contrevient au principe (114), parce que *-ant* ne fonctionne pas sur du sens déjà inscrit dans la base verbale, alors que c'est le cas avec les adjectifs comme *amusant*, où la base verbale contient l'élément *FAIRE* réanalysé avec un argument de $\sqrt{\text{amuser}}$. Le travail de *-ant* dans le cas de l'adjectif *amusant* est de transmettre l'information que le sujet est Cause, par un mécanisme de congruence avec *FAIRE*, tandis que le travail de *-ant* avec *marrant* est d'assigner lui-même un rôle (aspectuel), sans intermédiaire.

Une raison de penser que les locuteurs contreviennent au principe (114) sur les bases argotiques est qu'en général les mots argotiques sont plus permissifs quant à leur structure argumentale, et que de telles bases donnent lieu à des distorsions ayant à voir avec les fonctions grammaticales. Je pense aux formations récentes comme :

²⁷ Ou inscrit dans les arguments du verbe, comme le montre L. Bigot-Delaisements (2004) avec des verbes comme *disband* « se dissoudre, se disperser », où le préfixe cible le sémantisme du sujet, qui doit renvoyer à un groupe d'individus unis par une certaine relation. Cf. *the party disbanded* « le parti a été dissous » vs. **the cat disbanded* « le chat a été dissous ».

- (117) *Ça craint*
(118) *Il m'a tiré*

On voit que *craindre* ici se projette « à l'envers » de son utilisation non argotique, et que le verbe *tirer*, dans le parler de la jeune génération, semble être, ou devenir, transitif, et transgresse l'obligation de l'adverbe *dessus*. Je postulerai donc que les locuteurs dérogent à des règles de nature argumentale sur les bases argotiques.

Les verbes argotiques de la liste de *marrant* seraient ainsi spécialement ciblés parce qu'ils permettraient de former des adjectifs, eux aussi argotiques, qui jouent sur une distorsion des projections argumentales dans la syntaxe.

4. Conclusion

Dans cet article, nous avons vu dans la première partie que les phrases à *pro* objet sont des formations lexicales de verbes intransitifs nommant des propriétés prenant pour structures initiales des structures causatives, et que dans ces phrases il n'y a aucun objet. Et nous avons rendu compte de leurs propriétés et du fait que le phénomène de l'objet nul soit circonscrit aux verbes à sens d'affects psychologique et physique, au moyen d'un corollaire au principe de compositionnalité. Dans la deuxième partie, nous avons étudié la classe des adjectifs comme *marrant*, qui sont causatifs, mais contreviennent au schéma ordinaire, le suffixe *-ant* ne s'affixant pas à un verbe causatif. Ces adjectifs ont un grand nombre de caractéristiques, dont l'une nous a amenés à proposer que les groupes nominaux renvoyant à la cause d'un affect psychologique puissent ne pas correspondre à un participant dans la scène décrite par leur proposition, et que les locuteurs puissent désobéir à des contraintes de nature argumentale avec les mots argotiques.

REFERENCES

- Amary, Valérie. 1997. Vers une typologie des objets nuls en français. *Verbum*, tome XIX, 1997, 4, 375-390, Presses universitaires de Nancy.
- Anscombre, Jean-Claude. 1988. *Ça, c'est quelque chose*. Quelques caractéristiques de la reprise d'un groupe nominal par *ça/c'est*. In *La variation (domaine anglais). La généralité*, Actes des Journées Scientifiques 1997, J. Pauchard, J.E. Tyvaert (eds.), Centre Interdisciplinaire de Recherche en Linguistique Et Psychologie Cognitive (CIRLEP, EA 2071), pp.83-105.
- Anscombre, Jean-Claude. 2000. Un problème de sémantique lexicale : l'interprétation active/passive des adjectifs verbaux participes en position épithète. *Etudes romanes* 45, 237-259.
- Aoun, Josef; Dominique Sportiche. 1983. On the Formal Theory of Government. *The Linguistic Review*, 2, 211-236. Dordrecht: Foris.
- Authier, Jean-Marc 1992. A Parametric Account of V-Governed Arbitrary Null Arguments. *Natural Language and Linguistic Theory*, 10, 345-374. Dordrecht: Kluwer.
- Baker, Mark. 1988. *Incorporation : a Theory of Grammatical Function Changing*. Chicago: University of Chicago Press.
- Belletti, Adriana; Luigi Rizzi. 1988. Psych-Verbs and Theta-Theory. *Natural Language and Linguistic Theory* 6, 291-352. Dordrecht: Kluwer.
- Bigot-Delaisements, Ludivine. 2004. Negative Verbal Prefixes : the Cases of *dis-* and *un-*. Mémoire de Maîtrise. Université de Caen.
- Bouchard, Denis. 1995. *The Semantics of Syntax: A Minimalist Approach to Grammar*. Chicago: University of Chicago Press.
- Bresnan, Joan. 1982. *The Mental Representation of Grammatical Relations*. Cambridge, Massachusetts: MIT Press.
- Chomsky, Noam. 1981. *Lectures on Government and Binding*. Dordrecht : Foris.
- Chomsky, Noam. 1995. *The Minimalist Program*. Cambridge, Massachusetts: MIT Press.
- Dowty, David. 1979. *Word Meaning and Montague Grammar*. Dordrecht: Reidel.
- Fradin, Bernard. 1984. Anaphorisation et stéréotypes nominaux. *Lingua*, 64, 325-369.
- Guéron, Jacqueline. 1984. Inalienable Possession, PRO Inclusion and Lexical Chains. In Guéron J., H. G. Obenauer, J.-Y. Pollock (eds.), *Grammatical Representation*, 43-86. Dordrecht: Foris.
- Grimshaw, Jane. 1990. *Argument Structure*. Cambridge, Massachusetts: MIT Press.

- Haïk, Isabelle. 1998. Syntax and Semantics of the Prefix *mis-*. In *Actes de l'atelier de linguistique, congrès de la SAES*, J-C. Souesme (éd.), Centre de recherche sur les Ecritures de langue anglaise, Cycnos, vol.15, n° spécial.
- Jackendoff, Ray S. 1972. *Semantic Interpretation in Generative Grammar*. Cambridge, Massachusetts: MIT Press.
- Jayaseelan, K.A. 1988. Complex Predicates and Theta-Theory. In *Syntax and Semantics*, 21, W. Wilkins (ed.), *Thematic Relations*. San Diego, Californie: Academic Press.
- Kayne, Richard S. 1984. *Connectedness and Binary Branching*. Dordrecht: Foris.
- Kleiber, Georges. 1990. *La sémantique du prototype : catégories et sens lexical*. Paris : PUF.
- Kleiber, Georges. 1994. *Anaphores et pronoms*. Louvain-la-Neuve : Duculot, coll. Champs linguistiques.
- Kleiber, Georges. 2001. *L'anaphore associative*. Paris : PUF.
- Larson, Richard. 1988. On the Double Object Construction. *Linguistic Inquiry* 19, 335-391. Cambridge, Massachusetts: MIT Press.
- Lieber, Rochelle. 1983. Argument Linking and Compounds in English. *Linguistic Inquiry*, 14, 251-286. Cambridge, Massachusetts: MIT Press.
- Manzini, Maria-Rita. 1983. *Restructuring and Reanalysis*. Thèse de doctorat. MIT, Cambridge, Massachusetts.
- Marantz, Alec. 1984. *On the Nature of Grammatical Relations*. Cambridge, Massachusetts: MIT Press.
- Martin, Fabienne (à paraître). Les deux lectures de *faillir* + inf et les verbes présupposant l'existence d'un événement. In *Les périphrases verbales*, Hava Bat Zeev Shylkrat et Nicole Le Querler (éd.).
- Pesetsky, David. 1987. Binding Problems with Experiencer Verbs. *Linguistic Inquiry* 18, 126-140. Cambridge, Massachusetts: MIT Press.
- Pesetsky, David. 1994. *Zero Syntax : Experiencers and Cascades*. Cambridge, Massachusetts: MIT Press.
- Postal, Paul. 1971. *Cross-Over Phenomena*. New York: Holt, Rinehart and Winston.
- Rizzi, Luigi. 1986. Null Objects in Italian and the Theory of *pro*. *Linguistic Inquiry* 17/3, 501-557. Cambridge, Massachusetts: MIT Press.
- Roberge, Yves. 1990. *The Syntactic Recoverability of Null Arguments*. Kingston: McGill-Queen's University Press.

Roeper, Thomas; Michele Siegel 1978. A Lexical Transformation for Verbal Compounds. *Linguistic Inquiry* 9, 199-260. Cambridge, Massachusetts: MIT Press.

Ruwet, Nicolas. 1991. *Syntax and Human Experience*. Chicago: University of Chicago Press.

Van Voorst, Jan. 1988. *Event Structure*. Amsterdam: John Benjamins.

Williams, Edwin. 1981 Argument Structure and Morphology. *The Linguistic Review* 1, 81-114. Dordrecht: Foris.

Williams, Edwin. 1980. Predication. *Linguistic Inquiry*, 11, 203-238. Cambridge, Massachusetts: MIT Press.

Williams, Edwin. 1994. *Thematic Structure in Syntax*. Cambridge, Massachusetts: MIT Press.

Zubizarreta, Maria-Luisa. 1985. The Relation between Morphophonology and Morphosyntax: the Case of Romance Causatives. *Linguistic Inquiry* 16, 247-289. Cambridge, Massachusetts: MIT Press.

Dictionnaire de référence

Le Petit Robert, 1972.

The syntax of psychological verbs like *amuse* has interested linguists for a number of years. Certain phenomena may be explained in a framework in which the syntax of these verbs involves a primitive causative predicate and a derived subject (originating from an object position). In other words, psych verbs like *amuse* are causative unaccusative (have a derived subject) transitive (have a direct object) verbs. I argue in the first part of the article that Romance object *pro*, the null object found in simple sentences like *le chômage, ça n'amuse pas* ("unemployment, that does not amuse (people)") or a complex sentence like *ça ne fait pas rire* (that does not make (one) laugh"), is a property of Romance causative constructions, combined with the requirement that semantic computation be compositional. The latter requirement accounts for the very specific distribution of *pro*, basically only found with psych verbs. The former property explains why object *pro* is found in Romance languages and not in English.

Still probing in the properties of French psych constructions, the second part of the article examines an exceptional class of slang psychological adjectives like *marrant* "funny", which do not conform to the general syntax of V-*ant* adjectives. They have specific properties, explained within the framework developed in the first part of the article.

Isabelle Haïk
Département d'Anglais
Université de Caen
Esplanade de la Paix
14032 Caen Cedex
France
isabelle.haik@unicaen.fr